

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Ecole Nationale Supérieure Agronomique El Harach Alger

المدرسة الوطنية العليا للفلاحة الحراش الجزائر

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de magistère

Spécialité : Economie du développement rural

Thème

Méthodes participatives dans les programmes de proximité du
développement rural

Présenté par :
M^{elle} Kouachi Karima

Membre de jury :

| | |
|-------------------|-------------------|
| Mr CHEHAT (F) | Président de jury |
| Mr BEDRANI (S) | Promoteur |
| Mr BENMEBAREK (A) | Examineur |
| Mr DAOUDI (A) | Examineur |

2009/2010

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction - problématique..... | 4 |
| Méthodologie..... | 5 |
| PREMIERE PARTIE : Revue de la littérature sur le concept de la participation | 6 |
| Chapitre I Le rôle de la participation dans le développement rural..... | 6 |
| I.1 Définition de la notion de la participation | 6 |
| I.2 Quand est ce que les méthodes participatives ont-elles été introduites ?..... | 7 |
| I.2.1 Historique du concept | 7 |
| I.2.2 Echec des méthodes classiques | 7 |
| I.2.3 Le passage vers la participation | 8 |
| I.2.4 Evolution du concept de participation | 8 |
| I.3 Formes- niveau- type de participation | 9 |
| I.3.1 Formes de participation..... | 9 |
| I.3.2 les niveaux de participation de la population..... | 9 |
| I.3.3 les différents types de participation | 10 |
| I.4 Cycle de l'approche participative | 11 |
| I.5 Les outils de participation | 13 |
| I.6 Principe des démarches participatives | 15 |
| I.7 Importance et réussite des méthodes participatives | 16 |
| I.7.1 Importance des méthodes participatives | 16 |
| I.7.2 Exemple de réussite des méthodes participatives | 17 |
| I.8 Limites et échecs des méthodes participatives..... | 18 |
| I.8.1 Limites des méthodes participatives | 18 |
| I.8.2 Exemple d'échecs des méthodes participatives. | 19 |
| Chapitre II La participation en Algérie | 21 |
| II.1 Historique de la participation en Algérie..... | 21 |
| II.2 Le développement participatif en Algérie | 21 |
| II.2.1 Définition du PMVP | 21 |
| II.2.2 Participation de la population pendant le cycle du projet de mise en valeur de proximité | 22 |
| II.2.3 Définition du PPDR..... | 24 |
| II.2.4 Participation de la population au projet de proximité et de développement rural | 25 |
| DEUXIEME PARTIE Analyse des résultats d'enquête | 29 |
| Chapitre I Objectifs et méthode d'enquête..... | 29 |
| I.1 Présentation de la zone d'étude..... | 29 |
| I.2 Echantillonnage..... | 31 |
| I.3 Les contraintes dans la réalisation de l'enquête..... | 32 |
| I.4 Objectif et intérêt de l'enquête..... | 33 |
| Chapitre II La participation dans la zone d'étude | 34 |
| II.1 Analyse des données de l'enquête | 34 |
| II.1.1 Caractéristiques socio économiques et participation..... | 34 |
| II.1.1.1 Enquêtés par sexe | 34 |
| II.1.1.2 Enquêtés par âge | 34 |
| II.1.1.3 Niveau d'instruction | 35 |
| II.1.1.4 Intégration aux organisations..... | 35 |
| II.1.1.5 Zone défavorisé et habitat rural | 36 |

| | |
|--|----|
| II.1.1.6 Lieu d'habitat..... | 38 |
| II.1.1.7 Les conditions de vie des enquêtés..... | 38 |
| II.1.1.8 Expérience professionnelle..... | 38 |
| II.1.2 Diagnostic du territoire..... | 41 |
| II.2 Description du processus..... | 43 |
| II.2.1 La phase d'identification..... | 43 |
| II.2.2 Phase d'instruction..... | 46 |
| II.2.3 Phase de financement..... | 47 |
| II.2.4 Phase d'exécution..... | 49 |
| II.2.5 Phase d'évaluation..... | 52 |
| Conclusion générale..... | 57 |
| Références..... | 58 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... | 59 |

Introduction - problématique

A partir de l'année 2002, la politique de l'Etat relative au développement du monde rural, s'est traduite par la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) qui s'articule autour de deux axes, le premier relatif à la mise à niveau des exploitations agricoles et des filières. Le second concerne la revitalisation des espaces ruraux, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, la promotion de l'artisanat et des métiers ruraux qui entrent dans le cadre des projets de proximités.

« En effet, l'action de proximité a paru nécessaire pour marquer d'avantage la rupture avec les démarches centralisées et bureaucratiques qui ont prévalu jusqu'alors. En mettant l'accent sur les personnes et non sur les ressources, elle part de la nécessité pratique d'établir et de renforcer la communication entre les populations et les pouvoirs publics. Elle postule également à la participation active et responsable des populations à l'initiation, à la formulation et à la mise en œuvre des projets de développement qui engagent leur avenir et configurent le développement de leur zone d'implantation » (O.Benbekhti, 2004).

Pour cela, le présent travail tentera de répondre à la question suivante :

Quel est le degré d'engagement de la population rurale dans le processus de la participation ?

Pour répondre à cette question, nous émettons les hypothèses suivantes :

H1 : « l'approche participative reste encore assez floue dans le discours et les pratiques. Pour beaucoup d'intervenants publics, l'action participative paraît réduite à une simple participation financière des bénéficiaires. » (O. Benbekhti, 2004)

H2 : La participation entendue comme un dialogue permanent entre l'agent technique représentant de l'administration et la population, s'avère un processus de longue haleine pour des populations rurales habituées à une gestion administrée et centralisée.

H3 : L'Etat est censé accompagner les populations locales dans la conception, l'exécution et l'évaluation du projet de proximité mais celles-ci demeurent toujours assistées par l'Etat.

Méthodologie

Pour vérifier le bien fondé de nos hypothèses, nous avons choisi la zone rurale de la wilaya de Blida. La démarche méthodologique adoptée pour réaliser cette étude s'appuie sur trois étapes principales :

La première étape consiste à recueillir les informations nécessaires auprès des différentes structures administratives centralisées et décentralisées (conservation forestière, circonscriptions forestières, districts, DSA, subdivisions agricoles, MADR). A cet effet le rapprochement de la conservation forestière de la wilaya de Blida, nous a permis d'avoir la liste exhaustive des bénéficiaires de projets de proximités. Ces bénéficiaires sont classés selon des critères de sélection choisis pour vérifier les hypothèses, ce qui va nous permettre de choisir un échantillon représentatif à enquêter selon la méthode dite « la loi de Bernoulli ».

La deuxième étape est la réalisation de l'enquête auprès de la population rurale bénéficiaire de projets de proximité. Cette étape consiste à collecter les informations nécessaires pour évaluer le niveau de participation grâce à un questionnaire inspiré du guide des procédures du projet de proximité établi par le MADR, qui répond aux mieux aux interrogations posées. Mais avant, une pré enquête a été réalisée, ce qui nous a permis d'apporter les correctifs nécessaires aux questionnaires.

La dernière étape consiste en le dépouillement des données et le traitement statistique, avec le logiciel Excel, de façon à évaluer le niveau de participation des populations rurales.

Une recherche bibliographique ayant trait à la participation, à l'historique de ce concept dans le monde et en Algérie, n'a pas été négligée. En effet, le recours aux ouvrages, thèses et revues de différents auteurs, à l'internet, s'est avéré primordial.

PREMIERE PARTIE : Revue de la littérature sur le concept de la participation

Chapitre I Le rôle de la participation dans le développement rural

I.1 Définition de la notion de la participation

Le Larousse 2004 définit la participation comme le fait de prendre part, de contribuer et de collaborer.

La participation au développement est une approche où toutes les parties prenantes¹ sont équitablement et activement engagées dans la formulation des politiques et de stratégies de développement, ainsi que dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des activités de développement. Pour que ce processus soit plus équitable, il faut permettre aux plus défavorisés d'accroître leurs connaissances et de gérer eux-mêmes leurs moyens d'existence, surtout lorsque les initiatives de développement affectent leur vie.

Love (1991) cité par M. Yakoub (2004) « considère la participation à la fois comme un moyen et comme une fin : lorsqu'elle est promue d'en haut, il s'agit plutôt de mobilisation descendante considéré comme un « moyen » mis en œuvre en vue d'un résultat ponctuel ; et lorsqu'elle vient d'en bas, c'est un mode d'action ascendant permettant aux individus de recueillir une part plus importante des fruits du développement et donc elle est considéré comme une « fin » en soi. »

Schnieder (1995) cité par M. Yakoub (2004), « définit la participation populaire au développement comme une implication obligatoire des individus tout au long du projet ou du cycle du programme, depuis le stade de la conception jusqu'à celui du contrôle et de l'évaluation et qu'une simple consultation des populations ne peut plus être considéré comme suffisante et la participation ne peut plus se résumer à la mise en place d'activités définie à l'avance par des intervenants extérieurs ».

La FAO (2002) précise que « la participation est un processus de communication entre les agents de développement et les populations locales grâce auquel ces derniers prennent en charge l'analyse de la situation présente et la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de développement. Le développement participatif donne donc l'occasion aux populations dans toutes leurs composantes de déterminer leurs besoins de développement et le lieu de la mise en œuvre des actions programmées pour satisfaire ces besoins, et par ce fait prendre en charge l'avenir de leur milieu et le leur au même temps. »

O. Benbekhti (2004) « définit la participation comme un ensemble de méthodes et de moyens visant à promouvoir un développement durable avec des populations concernées et préalablement concertées. C'est un ensemble de démarches logiquement ordonnées qu'on l'en doit suivre, pour atteindre un but partagé. Elle se présente sous la forme systématique et chronologique d'actions et de moyens permettant de parvenir à un but accepté par tous. A travers la mise en œuvre d'une série d'étapes, la méthodologie de l'approche participative a pour objectif général d'impliquer et d'associer de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener au niveau du terroir (espace). »

¹ Voir annexe 1 : Qu'entendons nous par « Partie prenante » ?

I.2 Quand est ce que les méthodes participatives ont-elles été introduites ?

I.2.1 Historique du concept

Selon A. Mesri (1995) cité par Y. Blaise (2004), « la participation est citée pour la première fois par les sociétés allemandes en 1952. Après est devenue un concept théorique global appliqué par les pays européens démocratiques. En effet, depuis les années 60, la notion de participation est devenue un slogan en Europe, et aujourd'hui elle est vivement exigée dans tous les processus de planification des projets de développement. »

La Conférence Mondiale qui s'est tenue en 1979 sur la Réforme Agricole et le Développement Rural (CMRADR), a donné une forte impulsion au principe de la participation directe des populations au processus de développement. En effet, nombreuses sont les institutions de développement, nationales et internationales, qui ont essayé d'impliquer les populations dans la planification et la réalisation de projets.

Le mouvement en faveur de la participation populaire a pris une ampleur considérable dans les institutions d'aide au développement et les organisations internationales, telles que la FAO, les ONG, la banque mondiale. C'est à cette époque qu'on a été lancé plusieurs programmes participatifs financés par des donateurs, notamment le programme de participation populaire au développement agricole et rural (PPP), l'action communautaire en faveur des femmes (FLCD), le programme forêt, arbres et communautés rurales et le programme d'action pour le développement de la pêche artisanale. Tous ces programmes associent les populations locales, par le biais des organisations communautaires, à la conception et à la mise en œuvre des activités de développement. Ces programmes cherchent délibérément à faire des plus pauvres le principal groupe bénéficiaire dans les pays sous développés dits en voie de développement.

I.2.2 Echec des méthodes classiques

« Les agences de développement ont commencé à introduire le concept de la participation dans les projets et les programmes à la fin des années 1970 et au début des années 1980 après avoir identifié le manque de participation des bénéficiaires, comme l'une des causes de l'échec de la plupart des efforts consacrés au développement. En effet, la moitié des projets de développement rural financés par la banque mondiale en Afrique se sont soldés par un échec pur et simple. Un examen de l'assistance apportée aux coopératives agricoles fait paraître des résultats analogues. L'étude réalisée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les projets « orientés vers la pauvreté » dans le monde entier fait apparaître que les plus pauvres étaient exclus de leurs activités et de leurs retombées.

A quoi cet échec est imputable ? depuis quelques années, les critiques se font de plus en plus nombreuses en ce qui concerne les stratégies de développement rural qui continuent d'être mises en œuvre, avec seulement quelques ajustements mineurs, depuis une trentaine d'années. Ces stratégies classiques conçoivent en fait le développement essentiellement comme une série de transferts techniques visant à renforcer la production et à générer de la richesse. En pratique, les projets classiques sont normalement ciblés sur des producteurs « progressistes » pratiquant une agriculture d'échelle moyenne à grande, et les appuient par des apports de technologie, de crédit et de vulgarisation, dans l'espoir que les améliorations feront progressivement tache d'huile vers les strates plus « arriérées » pour ne pas dire les plus aliénées de la société rurale. Dans bien des cas pourtant, le fait de diriger l'aide au

développement vers les plus nantis à conduit à la concentration des terres et des capitaux, à la marginalisation des petits agriculteurs, à un accroissement alarmant du nombre des paysans sans terre donc de l'exode rural.

Le défaut fondamental de l'approche classique est que les ruraux pauvres sont rarement consultés lors de la planification des projets de développement, et ne prennent en général aucune part active aux activités de développement. Cela tient à ce que la grande majorité des pauvres ne disposent d'aucune structure d'organisation pour représenter leurs intérêts. Isolés, sous éduqués et souvent assujettis aux élites rurales, ils ne disposent d'aucun moyen pour améliorer leur accès aux ressources et aux marchés, ou pour s'opposer aux programmes ou aux technologies irréalistes et impraticables que l'on voudrait leur imposer. La leçon est claire : à moins que l'on ne donne aux ruraux pauvres les moyens de prendre pleinement part au développement, ils continueront d'être exclus de ses retombées. Cela étant entendu, il peut naître un nouvel intérêt pour une stratégie différente de développement rural, fondée cette fois-ci sur la participation populaire s'exerçant par le biais d'organisations contrôlées et financées par les pauvres. » (F.A.O, 1994)

A l'origine se sont les organisations de développement et les communautés rurales qui ont vu échouer bien des activités de développement. La source de ces échecs remonte au fait que ces activités étaient conçues par des intervenants extérieurs sans tenir compte des capacités, des priorités et des besoins des femmes, hommes et enfants qui occupent cette espace. Et même lorsque ces populations étaient invitées à participer à ces programmes de développement, leurs rôles étaient marginaux et se limitaient à l'écoute tandis que les programmes étaient préalablement planifiés sans la consultation des populations locales concernées.

« Aussi, au début l'accent a été mis sur la participation populaire. Au cours de la dernière décennie, la promotion de la participation dans le développement est devenue plus courante et l'objectif s'est élargi jusqu'à inclure d'autres partenaires » (F.A.O, 2000).

I.2.3 Le passage vers la participation

L'échec des projets de développement, l'augmentation des ruraux pauvres, et la reconnaissance des chercheurs de leurs incapacités à développer les ruraux pauvres, ont conduit la communauté internationale à changer sa stratégie et s'orienter vers une stratégie nouvelle pour revitaliser le développement rural, les axes de cette stratégie sont : équité et auto dépendance.

Les efforts doivent mettre à profit les énergies des ruraux et garantir qu'ils récoltent pleinement les fruits de leurs efforts. Cela ne peut se faire qu'en donnant aux ruraux pauvres les moyens de prendre leur propre vie en charge, d'utiliser pleinement les ressources productives et d'exercer la maîtrise de leur propre activité.

Pour cela, la participation fait désormais partie intégrante du discours des organismes de développement.

I.2.4 Evolution du concept de participation

« Le concept de participation a évolué au fil des années aussi bien dans la théorie que dans la pratique de nouvelles méthodes concernant le développement. C'est au cours des années 80 que d'importantes révisions se sont opérées dans les stratégies de développement.

Mercoiret (1996) cite trois constats qui sont à l'origine de ces changements : les faibles résultats des grands projets d'augmentations de la production agricole, le coût des appareils de développement jugé excessif par les Etats, les bailleurs de fonds (qui poussent ces états à se désengager) et la dégradation continue des ressources naturelles. C'est dans ce contexte que s'impose l'importance de la « participation populaire » comme une condition d'efficacité et de durabilité du développement et aussi comme un moyen de transférer aux acteurs locaux des tâches, des fonctions et des charges, notamment financière, que les Etats en cour de désengagement ne peuvent plus assumer.» (M. Yakoub, 2004).

I.3 Formes- niveau- type de participation

I.3.1 Formes de participation

On entend par forme de participation, les raisons qui peuvent pousser un individu à participer à une activité

Meister (1973) cité par Y. Blaise (2004) distinguent cinq formes de participation

- **la participation de fait** : cette forme de participation implique que l'individu participe instinctivement parce qu'il appartient à un système familial, religieux et traditionnel qui l'incite à participer par l'intermédiaire des relations affectives qui caractérisent ce système. Cette forme de participation est alors involontaire et caractéristique des sociétés fortement traditionnelles.

- **la participation spontanée** : on ne peut pas dire de cette forme de participation qu'elle est de fait ou volontaire. Elle constitue plutôt un pont entre ces deux formes de participation.

- **la participation volontaire** : cette forme de participation provient de l'initiative des participants sans recours aux interventions extérieures. Elle émanerait d'un hypothétique passage des sociétés traditionnelles vers les sociétés modernes.

- **la participation provoquée** : cette forme de participation comme son nom l'indique, est induite et stimulée de l'extérieur par des institutions ou des organismes afin de provoquer l'implication de la population dans tout processus de développement les concernant.

- **la participation imposée** : cette forme de participation peut émaner du groupe lui-même ou de l'influence extérieure afin de susciter une forme d'organisation au sein des participants comme par exemple la réglementation de distribution d'eau dans un périmètre irrigué.

I.3.2 les niveaux de participation de la population

On entend par niveau de participation, les différents moments pendant lesquels la participation des bénéficiaires est nécessaire. C'est-à-dire les étapes de la vie du projet pendant lesquelles la population doit nécessairement être impliquée.

Le tableau suivant essaie de résumer en quoi consiste la participation des populations à chacun des niveaux de la vie des projets.

Tableau N°1 : Participation de la population à travers le cycle d'un projet

| Phases | Participation de la population à |
|----------------|---|
| Identification | <ul style="list-style-type: none">- Identifier les problèmes à résoudre- Identifier le problème central à résoudre- Décrire l'idée centrale- Réfléchir sur les solutions, envisager et proposer des solutions |
| Instruction | <ul style="list-style-type: none">- Analyse de façon détaillée l'idée du projet (objectifs, résultats moyens, activités)- Analyser les problèmes et les options de traitements- Prendre des décisions sur la nécessité de sa réalisation. |
| Financement | <ul style="list-style-type: none">- Estimer les apports de la population cible- Estimer les coûts et moyens nécessaires pour sa réalisation.- Elaborer une proposition de financement- Signer la convention de financement |
| Exécution | <ul style="list-style-type: none">- Respecter le planning établi pendant l'instruction- S'acquitter de part de responsabilité- Identifier et réfléchir sur les problèmes qui se posent pendant le déroulement normal des activités- Modifier si nécessaire certains objectifs- Evaluer l'évolution générale des travaux |
| Evaluation | <ul style="list-style-type: none">- Dresser le bilan des réalisations- Tirer des leçons pour les projets futures- Analyser l'impact du projet pendant l'évaluation rétrospective |

Source : Y.Blaise (2004).

I.3.3 les différents types de participation

Le type de participation désigne la façon ou la manière dont un individu participe à des actions de développement

A ce propos, Goussaut (1960) cité Y.Blaise (2004) distingue trois types de participation en fonction de l'engagement du paysan :

- La participation formelle où le paysan participe de peur d'être sanctionné.
- L'effet d'imitation où le paysan est entraîné dans un courant d'habitude
- La participation responsable ou le paysan s'engage de façon consciente et volontaire

Selon PRETTY² (2000), on peut distinguer sept différents types de participation selon la manière dont les organisations de développement interprètent et utilisent ce terme.

- **La participation passive** : les personnes participent dans la mesure où l'administration ou le gestionnaire du projet les informe de ce qui va se passer ou de ce qui s'est déjà passé.

- **La participation par la fourniture d'information** : les personnes participent en répondant à des questions posées par des chercheurs à l'aide d'un questionnaire ou de méthodes similaires, mais elles n'ont pas la possibilité d'influencer les travaux. Les conclusions de l'enquête ne sont pas communiquées aux participants qui ne peuvent pas contrôler si elles sont exactes.

² Source : « Les enquêtes participatives en débat : ambition, pratiques et enjeux, KARTHALA, 2000. »

- **La participation par consultation** : les populations sont consultées par des intervenants extérieurs, ceux-ci présentant les problèmes et les solutions, peuvent les modifier au vu des réponses des enquêtés. Cependant, cette consultation n'implique pas un partage dans la prise des décisions, ni l'obligation de prendre en compte les points de vues des personnes interrogées.

- **Participation par incitation matérielle** : les personnes participent en fournissant des ressources, par exemple du travail, en échange d'incitation, en argent ou autres. Une grande partie de l'expérimentation en milieu paysan fait partie de cette catégorie, les agriculteurs fournissent les champs mais sans être impliqués dans l'expérimentation ou le processus d'apprentissage. Ceci est très couramment appelé participation, alors que les paysans n'ont aucun intérêt à prolonger les activités lorsqu'il n'y a plus d'incitations.

- **Participation fonctionnelle** : les objectifs prédéterminés seront réalisés par des groupes formés par des participants, c'est le cas du développement ou la promotion d'une organisation sociale initiée par des institutions dépendantes de l'extérieur, mais qui peuvent devenir indépendantes. A noter que cette participation n'est généralement pas au début du cycle, mais plutôt après que les décisions essentielles aient été prises.

- **Participation interactive** : cette participation a pour objectif d'aboutir à des plans d'actions et à la création de nouvelles institutions locales ou en renforçant d'autres déjà existantes. Elle tend à utiliser des méthodes interdisciplinaires cherchant des perspectives multiples et utilisant des processus systématiques et structuré d'apprentissage. Ces systèmes et pratiques sont maintenus par des personnes tandis que le contrôle de décisions locales, est assuré par les groupes préalablement cités.

- **Initiative locale** : les personnes participent en prenant des initiatives pour changer les systèmes indépendamment des institutions extérieures. Ces mobilisations locales et cette action collective autonome peuvent remettre en question la répartition des richesses et du pouvoir.

I.4 Cycle de l'approche participative

Selon la FAO (1995), « l'approche participative est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre population et agent technique, sur le respect mutuel et le principe du partenariat, ainsi que sur la reconnaissance du savoir faire local. A ce titre, elle doit être considérée comme une méthodologie privilégiée d'intervention en milieu rural, qui permet la prise en charge progressive et concertée des actions de développement au niveau du territoire ».

Selon la même source, « l'approche participative comporte quatre phases et huit étapes (tableau n°2). Certaines d'entre elles, peuvent s'avérer moins nécessaire ou moins importantes, selon le type d'action identifié ou la maîtrise réelle de sa réalisation par les populations. Toutefois, il importe de ne jamais négliger l'une de ces étapes et de ne pas en supprimer à priori ».

Tableau N°2 : Organisation du cycle de l'approche participative

| |
|--|
| PHASES 1 Programmation des actions <ul style="list-style-type: none">• information / connaissance• sensibilisation / prise de conscience• identifications problèmes / recherche solutions• organisation et programmation |
| PHASES 2 Réalisation et gestion du programme <ul style="list-style-type: none">• formation thématique• évaluation des actions en cours |
| PHASES 3 Suivi évaluation du programme <ul style="list-style-type: none">• suivi évaluation |
| PHASES 4 Auto promotion <ul style="list-style-type: none">• retour à la phase de programmation |

Phase 1 Programmation des actions à la base

Etape 1 Information / connaissance : elle est basée sur une analyse diagnostique et la connaissance du milieu et des terroirs dans lesquels les populations évoluent.

Etape 2 Sensibilisation / prise de conscience : basée notamment sur les éléments et les pratiques mises en évidence lors du diagnostic. Elle comporte de nombreuses séances d'échange entre service technique et population. L'objectif de ces différentes séances est de sensibiliser les populations sur les enjeux environnementaux et de leur faire prendre conscience des changements intervenus, du rôle de chaque facteur et des différentes responsabilités en jeu.

Etape 3 Identification des problèmes / recherche de solutions : les différentes étapes de diagnostic, de sensibilisation et de prise de conscience des enjeux et responsabilités permettent aux différents partenaires (population, service technique, ONG) de situer les enjeux, d'identifier les problèmes et priorités et de réfléchir aux solutions possibles.

Etape 4 Organisation de la prise en charge de l'action/ programmation : la hiérarchisation des problèmes et le choix des solutions sont discutés, proposés et adoptés par les populations elles-mêmes, le but recherché étant que les solutions soient réalisables au niveau du terroir et maîtrisable par les populations. A ce niveau le rôle de l'agent technique consiste à aider les populations dans leurs réflexions et à valoriser au mieux les stratégies, les expériences et les savoirs faire paysans.

Phase 2 Réalisation et gestion du programme

Etape 5 Formation thématique : cette formation permet l'exécution correcte des actions par des séances de formation, à l'intention des populations, sur les actions choisies par elles-mêmes lors de la phase précédente de la programmation. La formation est généralement de courte durée (1 à 2 jours). Elle s'adresse aux participants, désignés par la communauté (représentant des comités et groupements, moniteurs villageois...). Une fois la formation reçue, les participants devront former d'autres membres du groupe désigné pour l'action.

Etape 6 Auto évaluation des actions en cours : cette étape se fait par des techniques simple (fiche de suivi évaluation, cahier de terrain, comparaison de deux situation), elle permet aux populations de vérifier l'état d'avancement et la conformité des actions / résultats par rapport aux actions programmées et aux résultats escomptés, de corriger les erreurs éventuelles en cours d'exécution (avec l'appui des services techniques) et de s'assurer de l'engagement réel des différents responsables (évaluation de la participation).

Phase 3 Suivi évaluation du programme

Etape 7 suivi évaluation : l'objet de cette phase est de comparer la situation de départ (avant le projet) à celle qui existe après les réalisations et de vérifier la conformité par rapport au programme identifié (après le projet). Elle vise à mesurer le degré d'efficacité de l'ensemble des actions entreprises ou des innovations. Elle mesure également la participation et l'implication réelle des différents partenaires. Cette phase met en évidence les avantages, les résultats atteints et les problèmes rencontrés. Elle conduit à une évaluation globale de la participation et de la prise en charge des actions de développement tout au long du processus. Elle doit déboucher sur une nouvelle phase de programmation d'actions.

Phase 4 Auto promotion

Etape 8 retour à la phase de programmation : cette phase est caractérisé par un certains nombre de retour aux différentes étapes de diagnostic, de programmation et de réalisation des programmes d'actions pour traduire l'idée de cycle de l'approche participative et de processus permettant la mise en place d'une dynamique d'auto développement du terroir. L'objectif recherché dans cette phase est de développer les capacités des populations et de l'ensemble des partenaires pour l'instauration d'une dynamique locale permettant une auto promotion et un auto développement au niveau du terroir (l'objectif final de la mise en œuvre de l'approche participative).

I.5 Les outils de participation

Il est certes important de recommander la participation et d'étaler ses avantages en faveur du développement mais il est également capital de savoir comment susciter la participation des populations et quels sont les outils disponibles à cet effet.

A noter que, la participation de la population s'effectue moyennant un certain nombre d'outils utilisés selon les besoins de l'analyse et que Chaque phase a ses propres outils.

Les outils ci-dessous sont la synthèse des outils de la MARP et de l'ASEG

I.5.1 phase identification et instruction

- *Les données secondaires* : La première technique à mettre en place, est celle de l'étude historique et de la recherche bibliographique
- *L'étude historique* : permet de connaître l'histoire du village choisi par une étude ; les événement qui l'on marqué dans le temps (sécheresse, épidémie, incendies..)
- *Observation/écoute* : efficace pour rentrer en contact avec le milieu

- *L'entretien semi structuré* : il est aussi appelé « apprentissage semi-directif » car le principal outil d'apprentissage est le recueil d'informations auprès des populations ; il se fait par un ensemble de questions ouvertes pouvant aboutir à de nouvelles pistes. « L'entretien devra se dérouler de manière aussi décontractée et amicale que possible et aussi avec le maximum de naturel et de fluidité.
- « *Brainstorming* » : le processus de développement rural arrive parfois dans une impasse. Face à ce type de situation et lorsque les problèmes soulevés semblent ne pas avoir d'issue, on a tendance à recourir au Brainstorming pour émettre des idées nouvelles sans préjugés ni crainte. Cette méthode peut être utilisée à tout moment, que ce soit pour faire face à une situation interne à l'équipe du développement rural, ou comme méthode de recherche collective de solutions, avec tous les participants. Il faut toutefois connaître quelques règles de base du brainstorming : plus il y a d'idées, mieux c'est ; toutes les idées sont les bienvenues ; aucun jugement ou critique des idées n'est permis. La première étape consiste à formuler le problème. Ensuite, on fait un « tour de table » afin que chaque personne puisse exprimer une idée, sans tenir compte de la position hiérarchique ou du statut social. Lorsque les idées sont épuisées, un travail d'amélioration commence : on regroupe les idées semblables, on dispose d'une liste de solutions possibles ».
- *L'arbre à problème* : les outils de la classification préférentielle permettent de déterminer les problèmes à résoudre, puis l'arbre à problème intervient ensuite pour visualiser la complexité des problèmes, leurs causes et leurs conséquences afin d'analyser les causes les plus pertinentes pour la recherche de solutions.
- *Tableau de figurines* : se sont des desseins qui permettent de visualiser des situations, des informations et des idées
- *Diagramme de van* : il s'agit d'une représentation des organisations extérieures et intérieures de la zone et des relations qui se tissent entre elles. L'intérêt de ce diagramme est la discussion qu'il peut susciter. Ce diagramme met en exergue la façon dont les communautés perçoivent les associations et institutions locales. Il permet de mettre au clair les secteurs ayant une influence sur la prise de décision et d'identifier les conflits potentiels entre les différents groupes. En outre, il est utile pour détecter les rapports existants entre les institutions locales et celles situées aux niveaux intermédiaire et macro.
- *Diagramme des flux* : cet outil montre les relations de flux entre les différentes entités et permet de voir les localités avec lesquelles le village entretient des relations, la nature et l'intensité de ces relations
- *Diagramme de Pi* : c'est une représentation circulaire qui permet de déterminer la proportion de chaque activité dans le revenu total de chaque un des foyers qui composent la population étudiées.
- *Diagramme système* : l'objectif de cet outil est d'étudier les différentes relations au sein d'un même système. Il permet de déterminer l'origine et la destination des intrants et des extrants d'un système de production.

- *Calendrier saisonnier* : il permet d'avoir des informations sur les activités des populations au cours de l'année et comment le temps est localement divisé.
- *Calendrier journalier* : il permet de connaître l'emploi du temps par genre et par groupe socio professionnels pour plusieurs activités d'un ménage.

I.5.2 Phase de *financement*

- Etude de faisabilité
- Vérification de la pertinence et des facteurs de qualité du projet (respect du genre, de l'environnement, durabilité des résultats...)

I.5.3 Phase de *l'exécution*.

- Formation : Préalablement à l'action et chaque fois que cela s'avère nécessaire, des séances de formation sont organisées à l'intention des populations. La formation, a pour objet de fournir aux populations le complément de connaissances techniques nécessaires et de faciliter la mise en œuvre du programme d'activités dans le temps et dans l'espace. La formation est généralement de courte durée.
- Actualisation du tableau de planification

I.5.4 Phase de *suivi évaluation*.

- Cahier de suivi : c'est l'outil qui permet de suivre dans le temps les activités du projet et d'enregistrer les informations nécessaires à la prise de décision.
- Grille d'évaluation : elle permet d'apprécier l'avancement des activités par rapport à la planification, d'apprécier les résultats des actions entreprises et d'identifier les principaux problèmes utiles à la prise de décision.
- Enquête et entretien : elle permet de voir l'impact des projets participatif sur le développement rural, en prenant en considération des indicateurs tels que l'amélioration du revenu, création d'emploi, amélioration du condition de vie...

I.6 Principe des démarches participatives

Au cours des dernières années, les démarches participatives se sont multipliées au sein des organisations gouvernementales et non gouvernementales de recherche, de vulgarisation et de planification (Cornwell). Cette profonde diversité est un signe de vigueur. Cela suppose que les diverses démarches tiennent compte de la situation et des problèmes spécifiques aux lieux et aux institutions. La plupart d'entre elles sont étayées par des principes communs (Pretty, 1994) qui sont :

- *Une méthodologie définie et un processus d'apprentissage systématique* : l'accent est mis sur l'apprentissage cumulatif de l'ensemble des participants ; étant donné la nature de ces approches comme système de recherche, leur utilisation doit être participative.
- *Des perspectives multiples* : un objectif central est de rechercher la diversité plutôt que de définir la complexité par des valeurs moyennes. Des individus et des groupes différents

n'évaluent pas les situations de la même façon, ce qui mène à des actions différentes. La conception de toute activité ou de tout objectif est forcément subjectif, ce qui signifie que chaque activité du monde réel peut faire l'objet de descriptions multiples.

- ***Un processus de recherche en groupe*** : il convient de savoir que la complexité du monde ne peut être dévoilée que par des enquêtes de groupe. A cette fin, il est possible d'associer des enquêteurs provenant de disciplines, de secteurs et de milieux différents (des professionnels externes et des représentants de la population locale, par exemple).
- ***La prise en considération du contexte*** : les démarches sont suffisamment souples pour pouvoir être adaptées aux différents acteurs et situations qui comptent ainsi de multiples variantes ;
- ***Le soutien d'experts et la participation des différentes parties prenantes*** : les démarches entreprises visent la transformation des activités existantes afin d'opérer des changements susceptibles d'améliorer la situation des personnes concernées. L'« expert » doit aider les intéressés à mener leurs propres études et à parvenir ainsi aux résultats attendus ;
- ***La mise en place d'une action durable*** : le processus de recherche conduit à un débat sur le changement, y compris une confrontation sur les représentations des autres, ce débat change les perceptions des acteurs et leurs attitudes envers l'action. Cela conduit à des constructions sociales plus sophistiquées, fondées sur des informations plus complètes. Le débat et/ou l'analyse définissent les changements qui permettraient d'aboutir à une amélioration et essaient de motiver les gens à mettre en œuvre ces changements. L'action est acceptée, et les changements réalisables représenteront donc un consensus entre des points de vue différents. Cette action comprend la création ou le renforcement d'institutions locales, et renforce ainsi la capacité des populations locales à initier d'autres actions.

1.7 Importance et réussite des méthodes participatives

1.7.1 Importance des méthodes participatives

Les points suivants essaient au mieux d'expliquer l'importance qu'occupe la participation dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets de développement.

- « L'approche participative favorise la promotion de l'auto développement des communautés villageoises et la prise en charge active de leur propre avenir » (FAO, 1994)
- « Elle prend en compte les conditions du milieu physique, les conditions socio économiques et l'organisation sociale, et de comprendre comment les populations exploitent ce milieu, le gèrent et en tirent bénéfice » (FAO, 1994)
- « L'approche participative nécessite au préalable la sensibilisation des populations pour les amener à lutter contre la fatalité et à s'investir dans la restauration du potentiel naturel de production³ » (FAO, 1994).

³ La sensibilisation menée par le projet de lutte contre l'ensablement des terres de culture au Niger a conduit à une prise en charge massive par les populations d'actions de protection, de lutte contre l'ensablement des villages et des terres de culture et de restauration des sols.

- « Elle favorise l'implication de groupes sociaux et en même temps l'organisation des populations qui sont au fait des conditions essentielles à la prise en charge des actions identifiées⁴ » (FAO, 1994).
- « la communication est un instrument privilégié de l'approche participative. Elle permet la mise en œuvre du dialogue, le partage des informations et des expériences ainsi que l'échange des savoirs et des techniques. L'échange ou l'acquisition de connaissances et de savoir faire constitue un élément déterminant dans la réussite des programmes d'intervention décidés au niveau des communautés en matière de gestion des ressources forestières» (FAO, 1994).
- Schneider ⁵(1995), souligne que « l'intérêt du concept participation, a augmenté depuis que l'on a reconnu qu'il peut permettre d'atteindre les objectifs traditionnels du développement visant à assurer la croissance, la justice sociale, ainsi que l'apport de réponses aux préoccupations les plus récentes que sont la durabilité, la bonne gestion des affaires publiques et la démocratisation. Surtout après que de nombreuses évaluations ont démontré que les projets et les programmes qui adoptent des approches participatives produisent des résultats meilleurs et plus durables ».

I.7.2 Exemple de réussite des méthodes participatives

Le bassin de Phu Wiang dans la région des collines du Nord-est de la Thaïlande, occupé par les rizières n'ont plus suffi à nourrir la population démographique oblige. Les forêts proches ont été défrichées pour étendre les rizières. Les jardins familiaux fournissant fruits et légumes, le forêt le bois, les plantes herbacées, les légumes sauvages et le gibier.

Au milieu des années 60, la zone s'est ouverte à l'économie de marché avec l'introduction du manioc dont la majorité de la production était exportée vers la CEE pour l'aliment du bétail. Avec ce boom du manioc, la destruction de la forêt s'est accélérée de façon dramatique.

Durant les années 1981-1989 le PNUD et la FAO furent sollicitées pour la mise en valeur intégrée du bassin du Phu Wiang. En coopération avec les services gouvernementaux l'ensemble de la population locale été intégré à toutes les étapes du projet qui a englobé aussi bien les terres collectives, privées, les terres des temples bouddhistes et les terres de la réserve forestière. Les ressources humaine locale a concerné aussi bien les chefs de village, les agriculteurs, les ménages, les moines bouddhistes du bassin et les volontaires de contact pour la communication originaires des villages les plus proches de la réserve forestière.

Le but étant de concilier la préservation de la forêt, du sol et de l'eau avec l'amélioration de l'existence des villages et de s'affranchir de la dépendance vis-à-vis du manioc (monoculture) principale source de revenus monétaires et de répartir de manière sur toutes l'année les rentrées d'argent.

⁴ La mobilisation de toutes les catégories sociales et /ou socio professionnelles et la mise en place d'un cadre organisationnel adéquat en liaison avec le programme d'action vont précisément faciliter le développement d'une dynamique et d'une capacité de gestion des ressources naturelles au niveau local .

⁵ Source : « **Yakoub M.**, 2004 « Etat et organisation de la société civile en milieu rural égyptien : un transfert de pouvoir ? ». Master, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM).

La culture de manioc n'a pas été interdite mais a été suivie par le reboisement forestier (créateur d'emplois), la plantation d'arbres fruitiers, l'élevage (canard, volailles, bœuf et buffle d'eau), l'aménagement d'étangs (pisciculture) et la sériciculture. En plus d'une série de programme de formation – vulgarisation intensifs (ferme de démonstration, station de recherche). Le travail collectif fut instauré dans l'aménagement d'étangs et des terrains environnant afin d'éviter de dépendre d'apports financiers et de combiner la pisciculture, l'élevage de canard, de volailles avec les cultures en irriguées (légumes, arbres fruitiers) avec un minimum de dépense sur le budget du projet.

Pour certaines activités des petits fonds étaient nécessaires comme pour la sériciculture. Les facteurs de productions (plants, greffons..) étaient fournis en échange d'un remboursement en nature.

Cette synergie commune a permis aux populations d'améliorer leur existence par la diversification de leur production donc de leurs sources de revenus.

1.8 Limites et échecs des méthodes participatives

1.8.1 Limites des méthodes participatives

« Les méthodes participatives ne peuvent être une fin en soi et sont souvent insuffisantes si elles sont utilisées seules. Au cours des 15 dernières années, ce recours aux méthodes participatives dans les projets du développement est devenu de plus en plus courant. On a assisté à un transfert de l'attention des besoins normatifs définis (par les étrangers) vers les besoins perçus (par les intéressés). Cette approche a permis à la population de participer aux décisions et à leur exécution. Cela devrait permettre d'augmenter la probabilité de traiter des problèmes présentant un intérêt pour les participants.» (L. Fé d'Ostiani, 1999).

« Cependant, les méthodes participatives ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs du développement. Car la recherche appliquée de haut niveau dans le domaine scientifique et technique, doit être poursuivie afin de résoudre les problèmes importants de gestion des ressources naturelles et d'appliquer les techniques de progrès importés de l'extérieur et surtout pour les conjuguer et les intégrer dans le cadre du savoir faire et des compétences indigènes, les projets se doivent d'être créatifs et doivent aussi exiger des capacités techniques très élaborées. » (L. Fé d'Ostiani, 1999).

Selon Lazaref.G. et Arab.M (2002) « les méthodes participatives les plus courantes sont prisonnières de leurs outils, n'ont souvent pas beaucoup évolué depuis qu'elles ont été lancées, pour la plupart, il y a près de deux décennies. En particulier, elles n'ont pas su s'adapter pour répondre aux besoins que les gestionnaires de projets ressentaient en matière de base de données, de référence spatiale ou d'information quantitative pour élaborer et suivre les programmes.»

« Bien que les nouveaux concepts caractérisant le développement participatif soient de mieux en mieux acceptés, leur mise en œuvre reste problématique (Schnieder 1995). Le développement participatif pose toute une série de problèmes complexes d'ordre économique, sociale, politique et institutionnel » (Love, 1991); notamment à cause des traditions économiques, politiques, sociales et culturelles qui caractérisent les pays en développement et qui rendent difficile la participation des populations locales dans des fonctions longtemps attribuées à l'Etat. C'est surtout le cas des pays avec une longue histoire de centralisation et

où l'administration locale est faible, particulièrement dans les zones rurales (Schnieder 1995). « De ce fait, la démocratisation et la décentralisation opérées par les pouvoirs publics permettent aux individus et à la collectivité locale de participer de façon plus directe (PNUD, 1997). » (M.Yakoub, 2004).

I.8.2 Exemple d'échecs des méthodes participatives.

Suite aux protestations généralisées à la fois contre la dégradation des forêts par la foresterie industrielle et l'exclusion des populations locales des ressources forestières à la fin des années 70 et au début des années 80 dans l'Etat du Karnataka. Le gouvernement indien a lancé une série de programmes de foresterie sociale pour la satisfaction des besoins locaux en bois de feu et autres produits de la forêt grâce à la participation active des villageois aux plantations forestières. La plantation généralisée des terres communales en plantations commerciales (eucalyptus pour l'industrie du papier) raviva les tensions qui poussèrent les villageois à déraciner les plants.

En 1990 le ministère de l'environnement proposa d'accorder des droits d'usufruits de certaines terres boisées aux communautés qui mettraient sur pied une organisation locale régie par le village ayant pour tâche la régénération des forêts dégradées. La circulaire du ministre suggérait d'encourager les ONG à jouer un rôle d'intermédiaire entre le département des forêts et les villageois. Cette proposition manquait de tout élément de participation populaire. Les populations locales y figuraient comme pourvoyeuse de main d'œuvre bon marché pour les chantiers de plantation.

En 1991 des ateliers organisés avec le département forestier et les ONG locales modifièrent le projet. Le projet final fut réalisé sur des propositions avancées par les experts forestiers anglais. Le Royaume Uni s'engagea à financer le projet à hauteur de 24 millions de livres sterling.

Le but de ce projet a été de renforcer et d'améliorer la capacité de gestion du département forestier indien et de tenir compte des intérêts contradictoires des divers utilisateurs pour l'accès à la forêt. Ce projet avait prévu la division de la forêt en 5 zones où les villageois n'étaient autorisés à participer qu'à la gestion des terres de la zone 4, la plus dégradée. Il encourage les villageois à former des comités forestiers de village chargés de conserver et de restaurer des superficies données et de partager des bénéfices avec le département forestier.

Le succès limité de ces efforts participatifs en matière de gestion forestière est dû :

- Au rôle central des ONG locales dans le remaniement ajouté au projet pour une plus grande participation des villageois, alors que les buts du projet avaient déjà été décidés par le département forestier et l'ODA (Overseas Development Administration) qui avait déjà financé plusieurs projets de foresterie sociale dans le même état du Karnataka.
- Les ONG locales n'ont été consultées que sur la meilleure façon d'atteindre ces buts.

Si les ONG locales avaient rédigé leur propre projet au lieu de modifier un projet étranger :

- En place de conserver les forêts en les divisant en zones et encourager la plantation de terres dégradées, nombre de villageois auraient pu faire pression pour obtenir des sanctions contre les responsables du département forestier corrompus en échange de concessions d'exploitations.
- Elles auraient pu prétendre que l'argent servirait à financer fossés et clôtures contre les animaux de la forêt qui endommagent les cultures, ce qui permettraient d'accroître les revenus agricoles et d'aider à surmonter l'hostilité avec laquelle de nombreux agriculteurs voient la forêt.
- Exiger la réfection et ou la construction de chemins vicinaux pour améliorer l'accès aux marchés et l'arrêt de l'exploitation sauvage dans la forêt, ou encore l'application de l'interdiction de couper les arbres vivants.
- Indiquer des institutions locales qui administraient déjà les biens communaux mieux adaptées pour la gestion des forêts au lieu de comités forestiers de village imposés
- Obtenir des mesures garantissant l'occupation des terres pour les ruraux les plus pauvres et objecter contre les plantations (monoculture) comme meilleur moyen de remettre en état les terres dégradées.
- Prévenir la communauté que la création de plantation sur les terrains communaux désavantagerait les villageois les plus pauvres qui dépendent de ces terres pour divers produits et usages. Ainsi que d'exiger un contrôle intégral sur des zones forestières plus étendues, ne se limitant pas à la seule zone 4 dégradée.
- Prévenir la communauté que la création de plantation sur les terrains communaux désavantagerait les villageois les plus pauvres qui dépendent de ces terres pour divers produits et usages. Ainsi que d'exiger un contrôle intégral sur des zones forestières plus étendues, ne se limitant pas à la seule zone 4 dégradée.

Des assemblées par le passé avaient été organisées pour informer les communautés locales et écouter leurs suggestions sur les plantations. Mais les pépinières avaient été déjà créées avant le début de toute consultation. Les réunions étaient organisées à la dernière minute à la convenance du département forestier qui gérait les fonds.

Les comités censés faire participer les couches du village aux décisions sont dominées par les groupes sociaux puissants qui activent en faveur de l'élite terrienne.

Il est normal que de nombreux villageois aient des doutes sur l'impartialité des comités. Ce projet était censé améliorer les conditions de vie des plus démunis mais il a eu l'effet contraire.

Chapitre II La participation en Algérie

II.1 Historique de la participation en Algérie

Suite à la mise en place, en 2002, du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR)⁶ qui, au-delà de ses objectifs d'augmentation de la production agricole, va tenter de poursuivre des objectifs de réoccupation et de recomposition de l'espace agricole et rural par la revitalisation d'espaces déshérités ou défavorisés.

Les objectifs du PNDAR se situeraient dans la logique de la mise en œuvre des programmes de l'éradication de la pauvreté et de développement durable en milieu rural, reposeraient sur une démarche ascendante initiée par les acteurs locaux capables de déceler les opportunités de valorisation de leur territoire et une démarche descendante, celle de l'Etat, offrant le cadre de référence, les orientations, les mesures et les moyens appropriés.

Le projet de proximité est donc l'outil privilégié d'exécution de la politique nationale de développement rural car dans ce type de projet, les populations rurales seraient un partenaire à part entière qui contribue activement dans le processus de conception, élaboration, exécution de suivi et de contrôle du projet. L'esprit de concertation entre les partenaires, basé sur *l'approche participative*, optimise les chances de concrétisation du projet. (Ministère Délégué Chargé du Développement Rural, 2004) .

II.2 Le développement participatif en Algérie

Cette nouvelle approche du développement rural a pour but d'expérimenter encore une méthode fondée sur le principe de l'intégration des actions locales dans les dynamiques du projet. Les projets de proximités considérés comme outil privilégié dans les actions du développement rural sont les projets de mise en valeur de proximité (PMVP) et les projets de proximité et de développement rural (PPDR).

II.2.1 Définition du PMVP

Le projet de mise en valeur de proximité consiste en l'identification et l'exécution des actions, rassemblées par grandes rubriques visant à :

- La mobilisation, la protection et la valorisation des potentialités naturelles
- La promotion et la valorisation des produits agricoles et d'élevages de terroirs
- La promotion et la valorisation des savoirs faire des populations

Le PMVP tire sa singularité des conditions de son exécution du fait qu'il s'adresse à des populations éparses, son objectif est la stabilisation des populations par le renforcement de leurs activités.

Par ailleurs, le PMVP répond à une démarche spécifique qui est celle de « l'accompagnement » des populations concernées dans leurs efforts et vise à rendre leurs activités économiques durables, génératrices de revenus, en mesure de leur assurer une sécurité alimentaire, des conditions de vie favorables. Il s'agit en effet, de connaître ce qui motive les populations rurales à continuer leurs activités économiques, les contraintes qu'elles rencontrent, les efforts qu'elles comptent déployer pour les surmonter et leurs aspirations.

⁶ PNDAR est l'élargissement du PNDA à la dimension rurale.

C'est en définitive une sorte de partenariat qu'il faut instituer entre les populations rurales et les pouvoirs publics pour concrétiser les objectifs de la politique de développement rural ; un partenariat dans lequel :

- Les communautés rurales conservent l'initiative et sont maîtresse de leur destin ;
- Les pouvoirs publics par le biais de mesures sérieuses, de soutien et d'incitations conséquentes de différentes natures, marquent leur disposition à accompagner tout processus initié par les populations rurales visant l'amélioration de leurs conditions de vie.

II.2.2 Participation de la population pendant le cycle du projet de mise en valeur de proximité

Les PMVP cités dans la décision ministérielle n° 353 ont été promulgués en juillet 2002 par le ministère de l'agriculture et du développement rural.

Identification

L'expression des besoins et préoccupations des populations rurales se fait par le biais d'association, groupement, djemââ, animateur rural et toute autre forme de représentation auprès des autorités locales ou des structures de l'administration agricole locale, pouvant déboucher sur l'initiation d'un projet de mise en valeur de proximité.

L'initiation de ce dernier relève dans une première étape des populations, des autorités et des structures administratives et techniques locales.

Pour conclure, on peut dire que ces projets font appel à la population locale pour l'identification de ses besoins et ses préoccupations et que l'idée du projet de proximité émane de cette même population.

Instruction

Une fois saisie, l'idée ou l'intention de bénéficier d'un projet de mise en valeur de proximité, les structures de l'administration agricole locale engagent les procédures nécessaires à sa traduction en projet cohérent. Cette tâche sera menée par la circonscription des forêts ou la subdivision agricole selon la vocation de la zone considérée.

Elle requiert une connaissance suffisante de la zone en question, principalement sur le plan des ressources naturelles existantes, de leur état, des conditions actuelles de leur utilisation et des contraintes existantes, ainsi que de la situation socio-économique des populations ciblées.

Un diagnostic de la situation auparavant au niveau de la zone considérée, sera fait aussi par la circonscription des forêts ou la subdivision agricole. Ce diagnostic doit être le plus précis possible.

Le subdivisionnaire ou le chef de la circonscription des forêts, selon le territoire, présentera aux populations bénéficiaires le projet dans sa formulation définitive ainsi que les objectifs tracés. Des copies du document du projet seront transmises pour information au chef de daïra et aux services techniques de la daïra.

On remarque ici que cette phase est assurée par la circonscription des forêts ou la subdivision agricole, la population pour sa part, n'est invitée que pour consulter le projet final formulé dans sa globalité.

Financement

Le dossier achevé, sera transmis au comité technique de wilaya (CTW). Ce dernier, présidé par le DSA est élargi aux autres directeurs de wilaya concernés. Il statue sur le financement des actions éligibles au FMVTC et se prononce également sur l'opportunité et la faisabilité financière des actions de consolidation du projet de mise en valeur de proximité. Le comité transmettra le dossier de projet au wali pour approbation finale.

Après l'approbation formelle du projet par la wali, le DSA établit les décisions d'octroi des soutiens sur le FMVTC. La générale des concessions agricoles (GCA) établit, sur la base de la décision d'octroi des soutiens, une lettre de financement du projet qu'elle transmet, pour sa mise en œuvre à la BADR et à la conservation des forêts en tant que maître de l'ouvrage du projet de mise en valeur de proximité.

Il est à signaler, que le financement des projets de mise en valeur de proximité est assuré principalement par le Fonds de mise en valeur des terres par les concessions, par les ressources des PSD et PCD, par les différents fonds d'aide et de soutien ainsi que par la participation de la population. Cependant, la participation de ces dernières n'est pas limitée à un taux fixe, car le taux varie selon les moyens de ces derniers.

Cette phase est prise en charge par différents acteurs (comité techniques de wilaya, DSA, BADR, GCA, différents fonds d'aide et de soutiens) la participation de la population se limite uniquement à l'apport financier.

Exécution

Le conservateur des forêts est chargé de la supervision des réalisations des projets validés en veillant au respect de la conformité des travaux, au délais et prix retenus dans le cahier des charges, ainsi que de l'exécution de la lettre de financement.

Trois cas de figure peuvent se présenter dans la mise en œuvre de projet de proximité :

1 - Les populations rurales concernées assurent, elles mêmes, la réalisation de la totalité des actions de mise en valeur. Dans ce cas, la circonscription des forêts agit en tant que pourvoyeuse des populations en moyens de travail qu'elle acquiert à cet effet et en tant que superviseur technique des travaux. Le travail exécuté par la population peut être rémunéré (totalement ou partiellement) il peut aussi constituer son apport au projet.

2 - Les populations concernées assurent une exécution partielle du projet en étant rémunérées ou en considérant les tâches exécutées comme leur contribution au projet. La circonscription des forêts assure la supervision des travaux exécutés par les populations et procède à la commande des autres prestations auprès d'entreprises ou de tâcherons.

3 - Le projet est exécuté dans sa globalité par la circonscription des forêts qui joue le rôle de maître de l'ouvrage en confiant à des entreprises ou à des tâcherons, la réalisation des travaux commandés et en assurant la supervision de leur exécution.

Une fois le projet exécuté, une déclaration de fin de projet est établie par le conservateur des forêts et transmise au DSA chargé de faire procéder à la vérification effective du projet. Le DSA établit sur cette base une attestation de services faits ou ASF, qu'il transmet à toutes les structures et autorités concernées (GCA, Conservateur des forêts, MADR, wali et chef de Daïra).

Cette phase est assurée conjointement par différentes structures, autorités et même par la population. La participation de la population peut être matériel (main d'œuvre) et ou financière selon le cas de figure.

Evaluation

« L'efficacité et l'atteinte des objectifs assignés ne peuvent se concrétiser que si les actions projetées ou en cours de réalisation sont régulièrement suivies et évaluées⁷. »

Le suivi-évaluation de l'exécution des projets de mise en valeur de proximité, incombe aux comités de daïra et de wilaya. L'évaluation s'effectue par rapport aux objectifs assignés au projet.

Le comité de suivi et d'évaluation du plan de développement agricole et rural de wilaya, regroupera les membres de l'exécutif en charge de l'agriculture et du développement rural (Directeur des Services Agricoles et Conservateur des Forêts) de la planification, de l'hydraulique, de la santé, des affaires sociales, de l'habitat, de l'énergie et des mines, des travaux publics, de la PME / PMI, de l'artisanat et de la communication et culture. Ainsi que les chefs de daïra de la wilaya et le secrétariat sera tenu par le conservateur des forêts ou par le DSA. Le comité de wilaya est chargé de suivi et d'évaluation des programmes de développement agricole et rural.

Le comité de daïra regroupe les mêmes représentants que ceux de la wilaya sous la présidence du chef de daïra. Le secrétariat sera assuré par le chef de la circonscription des forêts ou par le subdivisionnaire des services agricoles selon la vocation de la daïra. Sa mission est le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural par territoire communal. Les rapports mensuels de suivi-évaluation sont présentés trimestriellement devant le comité de wilaya.

Cependant, on remarque l'absence de la participation de la population dans les deux comités d'évaluation (comité de wilaya et le comité de daïra).

II.2.3 Définition du PPDR

Le projet de proximité et de développement rural (PPDR) consiste, sur un territoire déterminé, à définir un programme d'actions dans une démarche d'accompagnement par les structures administratives décentralisées, des communautés rurales qui ont l'initiative de l'identification et de la mise en œuvre d'action de développement devant leur permettre d'améliorer durablement leurs revenus et d'une manière générale leurs condition de vie.

Il s'agit d'une approche participative dont la conception, l'élaboration du programme d'actions et le financement sont décentralisés.

⁷ circulaire 221 du 13 juillet 2002 .

Le territoire concerné par le PPDR est tout ou partie de l'espace communal ; toutefois, le montage administratif du projet et la programmation des actions concernent la commune qui reste la référence administrative.

Cette approche participative a pour objet d'identifier l'axe économique majeur des communautés rurales concernées et d'élaborer de façon concertée entre les services techniques décentralisés de l'administration et ces communautés rurales, un programme d'actions qui viendra consolider et appuyer les efforts de développement des ménages sur leur territoire.

Cette approche nécessite un échange continu entre la communauté adhérente et l'administration décentralisée (administration agricole et forestière, APC, Daïra, services techniques locaux...) ainsi qu'une mobilisation coordonnée et complémentaire autour des actions du projet.

Elle nécessite également l'intégration des différents dispositifs de soutiens existants, des budgets d'équipement sectoriels, des fonds spécifiques et des budgets des collectivités locales, qui viendront en appui aux actions économiques soutenues par le Fonds de Développement Rural et de mise en valeur des Terres par la Concession.

La démarche ainsi conçue répond au souci de promouvoir un développement rural intégré et une gestion durable des ressources naturelles. Elle vise à renforcer les motivations qui ont conduit les populations à vouloir rester sur place tout en leur donner les moyens de se développer par la création et/ou la consolidation des activités de base qui permettent de valoriser au mieux cette ressource humaine, son savoir faire et les potentialités de leur territoire.

Le PPDR comporte une série d'actions à usage collectif et à usage individuel, d'aménagement et de développement :

- Actions à usage collectif tels que : désenclavement, électrification, structures socio-éducatives, lutte contre l'érosion, entretien des parcours, mise en défens...etc.
La réalisation d'ouvrages à usage collectif (pont, retenue collinaire, forage, etc) peut être envisagée à partir des ressources des plans de développement locaux, des fonds et budgets sectoriels et des plans communaux de développement.
- Ouvrages à usage individuel tels que : appui à l'élevage familiale, meunerie, huilerie, vannerie, ateliers de conditionnement et transformation...etc. la réalisation de cet ouvrages peut être envisagée à partir des différents fonds de l'Etat⁸, par crédit et par un apport personnel.

II.2.4 Participation de la population au projet de proximité et de développement rural

Les PPDR ont été lancés en juillet 2003 par le ministère de l'agriculture et du développement rural selon la décision ministérielle n° 306.

Identification

L'initiation du projet de proximité de développement rural (PPDR) est issue d'une idée d'identification de préoccupations locales qui émanent :

⁸ FDRMVTC, FNPAAT et le FONAL.

- D'une personne, groupe de personne ou la communauté rurale. L'intention de ces derniers de mener un PPDR, peut s'exprimer par le biais d'association, groupement, djemâa, animateur de projet de développement rural, auprès de la structure de l'administration agricole et forestières locale la plus proche.
- De l'assemblée populaire communale et de structures administratives locales. L'initiation du projet découle de leur propre évaluation de la situation prévalant au niveau de la zone considérée. Dans ce cas, une concertation préalable avec les communautés rurales concernées est nécessaire en vue d'identifier les acteurs destinataires inscrits au titre du projet et aussi de susciter leur adhésion aux actions envisagées.

Instruction

Une fois saisi de l'idée ou de l'intention de bénéficier d'un projet de proximité de développement rural, le « service réceptacle »⁹ des PPDR engage les actions nécessaires à sa traduction en projet cohérent, détaillant les actions à mener, leur échéancier de réalisation, l'évaluation de leurs coûts ainsi que les impacts attendus. La formulation du projet comprend également le montage financier nécessaire à son exécution.

La formulation globale et intégrée du projet de proximité de développement rural implique le service réceptacle des PPDR, le concours des APC, des daïrates et l'ensemble des services techniques locaux, chacun dans son domaine de compétence.

Le dossier ainsi formulé, est soumis par le service réceptacle du PPDR à la communauté rurale concernée, pour acceptation des actions identifiées et du montage financier proposé. Il est en suite soumis au chef de daïra pour avis. Ce dernier soumet le dossier au comité technique de wilaya (CTW) pour validation.

Financement

Les actions identifiées dans le PPDR sont réparties selon leur mode de réalisation comme suit :

- Les actions portant sur la réalisation d'ouvrages à usage individuel seront réalisés pour les ménages correspondant aux critères fixés par les différents fonds de soutien, dont, le FDRMVTC, le FLDPPS, le FONAL, le FNPAAT et le fonds de soutien à l'emploi
- Les actions portant sur la réalisation au niveau du site du projet, d'ouvrages à usage collectif pris en charge totalement par les budgets sectoriels et les PCD ou soutenues partiellement par des fonds sectoriels.

Le plan de financement du PPDR peut comprendre de manière isolée ou en les combinant par type d'action à réaliser, les éléments suivants :

⁹ *service réceptacle du PPDR* : le wali désigne pour chaque commune de sa wilaya, en tenant compte de la vocation de la région et de la proximité des services techniques par rapport au site du projet, le service réceptacle du PPDR qui peut être la subdivision agricole, la circonscription forestière ou exceptionnellement un autre service administratif, auprès duquel toute initiative du projet pourra être présentée et exprimée. Ce service suivra le PPDR pendant toutes les phases de sa préparation et de sa réalisation.

Les communautés rurales et autres promoteurs de projets trouveront appui auprès du service réceptacle tout au long du processus de formulation et de mise en œuvre du PPDR.

- L'apport personnel de chaque membre de la communauté rurale concernée et éventuellement l'apport commun de cette même communauté.
- Les concours temporaires sous forme de crédits bancaires (dont la banque exige l'hypothèque).
- Les soutiens et aides de l'Etat à travers les différents fonds publics.
- Les ressources des budgets sectoriels.
- Les ressources des PCD.

Exécution

Après approbation du PPDR par le CTW, le service réceptacle, le facilitateur¹⁰ et l'animateur¹¹ du PPDR organisent une réunion d'information avec la communauté concernée pour déclarer le lancement du projet et engager le chronogramme d'actions (le délai de réalisation du projet est de 12 mois).

Le maître d'œuvre¹² du PPDR est la DSA ou la conservation des forêts de wilaya. Il assure la supervision des travaux ainsi que la coordination et le suivi de réalisation, en relation avec les structures techniques locales concernées.

Le service réceptacle est responsable du suivi de la réalisation du projet, il est en charge de l'appui et de l'accompagnement, avec l'aide des animateurs, du facilitateur, et des bénéficiaires pendant la phase de réalisation des travaux.

Après le constat de la réalisation des actions, le maître d'œuvre du projet contrôle la conformité de la réalisation, établit une attestation de service fait (ASF) qu'il transmet à l'institution financière avec ordre de paiement des travaux concernés.

Evaluation

Le suivi évaluation de l'exécution des projets incombe aux comités de daïra et de wilaya. L'évaluation des projets s'effectue par rapport aux objectifs qui lui sont assignés notamment en termes de consolidation ou de création d'activités rémunératrices, d'amélioration de la sécurité alimentaire, des conditions de vie des populations et de la préservation des ressources naturelles.

Les projets sont aussi évalués par des contrôles, ces derniers sont diligentés soit par le MADR, soit par le biais de la DSA.

Le résultat du contrôle est porté dans un procès verbal signé par le contrôleur et peut laisser la place aux observations du contrôlé (instance administrative, technique ou financière ou l'adhérent).

Un compte rendu annuel des contrôles effectués par le maître d'œuvre, est déposé au wali et au MADR. Ce compte rendu présente l'échantillon contrôlé, les anomalies relevées, les actions entreprises suite aux contrôles (demande de mise en conformité, clôture de dossiers,

¹⁰ **Facilitateur** : c'est un agent technique de la subdivision agricole ou la circonscription forestière. Sa mission est de suivre le PPDR dans toutes ses phases. C'est l'interlocuteur de la communauté rurale.

¹¹ **Animateur** : c'est une personne choisit par la communauté rurale. Son rôle est de porter à la connaissance de la communauté, les différentes démarches administratives et techniques nécessaire à l'aboutissement du projet.

¹² **Maître d'œuvre** : il s'agit de la DSA ou de la conservation des forêts. Il est désigné par le wali en fonction de la vocation de la zone du projet.

déchéances partielles ou totales de droits, demande de remboursement, éventuelles poursuites judiciaires...)

Le compte rendu peut également comporter des suggestions et des recommandations relatives à des mesures correctives à entreprendre.

DEUXIEME PARTIE Analyse des résultats d'enquête

Chapitre I Objectifs et méthode d'enquête

L'enquête a été menée dans trois circonscriptions¹³ et a concerné 39 localités au sein desquelles l'activité principale est l'agriculture.

Le comité technique de la wilaya a validé 80 projets de proximité, chacun d'eux comprenant des actions individuelles et collectives. Notre investigation a concerné 50 projets PMVP¹⁴ où seules les actions individuelles furent réalisées, aucune action collective n'a abouti. Contrairement aux 30 projets PPDR qui ont vu la réalisation des actions collectives. Cette situation s'explique par la réduction des subventions octroyées par les pouvoirs publics (25%). De plus, il est exigé des bénéficiaires un apport initial de 10% et de contracter un crédit bancaire. Pour accéder au crédit, la banque exige une hypothèque que les agriculteurs ne peuvent apporter.

I.1 Présentation de la zone d'étude

Notre zone d'étude se situe dans la wilaya de Blida dans laquelle on distingue deux grandes zones homogènes, une zone montagneuse et une zone de plaine¹⁵. La superficie du domaine forestier est évaluée à 65 253 ha dans la zone montagneuse composée de monts (zone 1) et de piémonts (zone 2), c'est au sein de cette région que notre enquête a été réalisée.

La zone 1 est considérée comme la plus défavorisée, elle correspond aux zones de montagne, éloignées et isolées. Elle est constituée de 6 communes et comprend 30% de la population rurale. La zone 2 d'après les services de la stratégie et du développement rural durable (S.D.R.D) de la wilaya, présente de nets avantages par rapport à la première zone, de part sa situation en piémonts proche des centres urbains. Elle comprend 12 communes et abrite 70% de la population.

La population rurale touchée par le PNDAR en 2002 et le PNDA en 2000 représente 26% de la population de la wilaya. Le lancement de ce dernier « *a permis une forte adhésion du monde rural et l'implication de nombreux opérateurs pour la réalisation de travaux et la fourniture de diverses prestation de service*¹⁶ ».

Le tableau N°03 présente les dotations des habitants des deux zones en infrastructure, énergie et habitat. Il met en évidence l'effort déployé par les pouvoirs publics dans l'électrification rurale. La dotation en gaz naturel demeure assez faible dans les deux zones, mais la situation est plus critique dans la zone 1, où l'on observe l'absence totale de revêtement routier.

¹³ **Circonscription** : c'est une division administrative du domaine forestier de la conservation des forêts. Une circonscription comprend plusieurs communes.

¹⁴ Projets de Mise en Valeur de Proximité

¹⁵ Superficie Agricole Totale de 67 000 Ha, Superficie Agricole Utile de 56 000 Ha (Dont irrigué 22 300 Ha) et les Parcours estimés à 17 700 Ha. Les exploitations agricoles sont au nombre de 6 458 dont 2 062 organisées collectivement, 741 d'une manière individuelle et le reste représenté par le secteur privé.

¹⁶ Source : Le rapport consolidé sur la stratégie de développement rural durable, Blida 2004.

Tableau N°03 : Dotations des habitants des zones 1 et 2 en infrastructures

| Infrastructures | Zone 1 de monts | Zone 2 de piémonts |
|------------------------------------|-----------------|--------------------|
| Sanitaires | 13 unités | 236 unités |
| Routière (% de revêtement) | 0 | 8% |
| Electrification | 96% | 99% |
| Gaz | 5% | 45.90% |
| Habitat rural (% habitat précaire) | 31% | 9% |

Source : rapport consolidé sur la stratégie de développement rural durable, Blida 2004

I.2 Echantillonnage

La base de notre échantillonnage est constituée de l'ensemble des bénéficiaires du PMVP, avec les renseignements nécessaires à la réalisation de l'enquête (nom, prénom, lieu d'habitation, lieu du projet, source de revenus....etc.). Cette base de données saisie sur Excel est réalisée à partir des données de la conservation forestière et de la DSA, elle est constituée de 193 bénéficiaires du PMVP.

Prélèvement de l'échantillon

Pour déterminer la taille de notre échantillon, la loi de Bernoulli apparaît comme outil respectant les critères de la représentativité, l'homogénéité et la précision.

Le niveau d'incertitude a été fixé à 0.05, ce qui est équivalent à un intervalle de confiance de 95 %. Etant donné que la taille de l'échantillon fluctue uniquement en fonction de la largeur de la fourchette d'incertitude (Salhi.S, 2004), elle sera déterminée par :

$$n = \frac{(1,96)^2 * N}{(1,96)^2 + I^2 (N-1)}$$

Ou

n = taille de l'échantillon à interroger

N= taille de la population

I = largeur de la fourchette exprimant la marge d'erreur

La population mère est de 193 bénéficiaires le tableau N°04 illustre la répartition en nombre de la population mère selon le pourcentage de la marge d'erreur.

Tableau N°04 : Taille de l'échantillon avec les différentes marges d'erreur

| Marge d'erreur (%) | Largeur de la fourchette ou marge d'erreur | | | |
|--------------------|--|-----|-----|-----|
| | 6% | 10% | 14% | 18% |
| Population (nb) | 164 | 129 | 97 | 74 |

Nous obtenons un échantillon de 74 bénéficiaires à enquêter, correspondant à une marge d'erreur de 18%, répartis sur trois circonscriptions (Blida, Affoun, Larbaa) . L'étape suivante

fut la finalisation du questionnaire d'enquête, permettant d'identifier le bénéficiaire (conditions de vie, sources de revenu, pertinence du choix, création d'emploi...).

Tableau N°05 : Répartition de l'échantillon sur les 3 circonscriptions

| | Circonscriptions forestières | | | |
|-----------------------------|------------------------------|---------|--------|-------|
| | Blida | Affroun | Larbaa | Total |
| Population (N) | 37 | 75 | 81 | 193 |
| Taille de l'échantillon (n) | 14 | 29 | 31 | 74 |

Source : base de données 2008.

Réalisation de l'enquête

L'enquête a été menée auprès des bénéficiaires avec la collaboration des agents forestiers des circonscriptions forestières de juillet à septembre 2008.

Après avoir tiré un échantillon représentatif de l'ensemble des bénéficiaires du projet de proximité, nous avons mené notre investigation sur la base d'un questionnaire d'enquête. Ce questionnaire permet d'identifier le bénéficiaire, les actions subventionnées, les actions réalisés, les problèmes rencontrés dans la réalisation des projets financés par les différentes sources ainsi que la collecte des informations pour l'évaluation du niveau de participation des bénéficiaires durant le cycle du projet. (Le questionnaire en annexe3)

I.3 Les contraintes dans la réalisation de l'enquête

Les principales contraintes rencontrées durant la réalisation de l'enquête se résument comme suit.

- La coopération avec les services de la DSA s'est avéré quelque peu difficile (absence des personnes concernées, difficulté d'accès aux dossiers des bénéficiaires,...)
- Les bénéficiaires ne sont pas sur les lieux de leurs habitations. Ils ont migré vers les villes pour fuir le terrorisme, à partir des années 1997. Certains sont revenus, d'autres préfèrent la vie en milieu urbain pour les commodités pratiques. Le problème qui s'est posé, est que le projet doit être concrétisé en milieu rural alors que le bénéficiaire s'est fixé en ville. Dans ce cas de figure, nous devons envoyer à ces enquêtés des convocations avec l'aide des services forestiers soit les contacter dans la mesure du possible sur leurs lieux de travail.
- Les projets réalisés en zones de montagne sont difficiles d'accès à cause du climat sécuritaire. Ce n'est que grâce à l'aide précieuse des forestiers en contacts directs avec les services de l'ANP que nos déplacements sont devenus possibles.
- L'accès à certaines localités a nécessité un véhicule tout terrain, pas toujours disponible.

I.4 Objectif et intérêt de l'enquête

Les 50 projets (échantillon mère) de proximité réalisés ont pour superviseur la conservation forestière. La participation de la population rurale se faisant sur les 5 phases du cycle du projet, à savoir :

1. Phase d'identification
2. Phase d'instruction
3. Phase de financement
4. Phase d'exécution
5. Phase d'évaluation

Il s'agira d'observer le niveau de participation de la population à chacune de ces phases.

Chapitre II La participation dans la zone d'étude

Dans ce présent chapitre l'accent est mis sur le processus de la participation. Il est décrit dans toutes ses étapes dont l'identification, l'instruction, le financement, l'exécution et l'évaluation. Le niveau de participation a été analysé pour chaque phase. L'analyse qualitative tient une part importante (visites, observations, entretiens, déplacements, environnement) dans la méthodologie utilisée.

II.1 Analyse des données de l'enquête

II.1.1 Caractéristiques socio économiques et participation

II.1.1.1 Enquêtés par sexe

Si la participation des femmes et des hommes est vivement recommandée par plusieurs organismes dont la FAO. En 1999, cette institution a déclaré que le développement durable est entravé par l'accès limité des femmes rurales à la terre, au crédit, à l'enseignement, à la formation, à la vulgarisation et aux autres services de soutien de l'agriculture. Selon A.Cornwall, I.Guijt et A.Welbourn¹⁷, il est admis que généralement les femmes détiennent un savoir moindre et non pas différent de celui des hommes. Dans notre échantillon la quasi totalité des bénéficiaires sont des hommes, nous n'observons qu'une seule femme. Dans la majorité des cas la coutume veut que la femme lègue le droit d'usage de la terre à son mari ou bien à leurs fils. Il ya une difficulté d'intégration et d'implication des femmes du fait de leur statut traditionnel.

II.1.1.2 Enquêtés par âge

La population rurale est majoritairement composée de jeunes, ils représentent 65%¹⁸ de la population et sont en chômage ou sans activité.

L'âge de nos enquêtés varie de 35 ans à 83 ans avec une moyenne d'âge de 56 ans, fait ressortir trois groupes d'âges :

1. Le plus jeune groupe est celui des 35-41 ans, est le moins représentatif (14%)
2. Le deuxième groupe des 42-62 ans (54%) est majoritaire
3. Le troisième groupe des 63-83 ans (32%)

La participation majeure aux projets est à l'actif du deuxième et du troisième groupe soit 86% des bénéficiaires (tableau n°06).

¹⁷ Source: Scoones I. et Thompson J.,1999 : « La reconnaissance du savoir rural : savoir des population, recherche et vulgarisation ». Karthala. Paris.

¹⁸ La population rurale total dans la wilaya de Blida est de 230 500 individus dont la population jeune est de 148 893 ce qui représente un pourcentage de 65 %.

Tableau N°06 : répartition des enquêtés par classes d'âges

| Classe d'âge | Nombre d'individus | % |
|--------------|--------------------|------------|
| [35 - 41] | 10 | 14 |
| [42 - 48] | 8 | 10 |
| [49 - 55] | 22 | 30 |
| [56 - 62] | 10 | 14 |
| [63 - 69] | 11 | 15 |
| [70 - 76] | 9 | 12 |
| [77 - 83] | 4 | 5 |
| Total | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

Les bénéficiaires très âgés (> à 70 ans) délèguent généralement leurs enfants pour la réalisation du projet car ne pouvant pas prendre en charge la procédure et la réalisation du projet. En revanche ils contribuent à certaines activités n'exigeant pas de grands efforts physiques, tel que l'abreuvement et l'alimentation des animaux à la mesure de leurs possibilités.

II.1.1.3 Niveau d'instruction

La population rurale jeune est en majorité scolarisée et instruite mais en chômage. Elle se répartit entre les niveaux du primaire, du moyen et du secondaire concerne. 57% des enquêtés ont un niveau d'instruction, les analphabètes représentent 43% c'est la frange la plus âgée de la population¹⁹. Le secondaire est le niveau d'instruction le plus élevé de notre échantillon où l'on observe le nombre le plus faible d'individus soit 7%, (tableau n°07).

Tableau N°07 : Répartition des effectifs en fonction du niveau d'instruction

| Niveau d'instruction | Nombre d'individus | % |
|----------------------|--------------------|-----------|
| Analphabète | 32 | 43 |
| Primaire | 21 | 28 |
| Moyen | 16 | 22 |
| Secondaire | 5 | 7 |
| Total | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

Le rapport consolidé sur la SDRD de la wilaya, préconise des séances de vulgarisation ou des formations diplômantes qui permettraient d'intégrer la population dans le développement rural. L'intégration des acteurs dont le niveau d'instruction est jugé faible est obligatoire, ces derniers doivent faire l'objet d'une prise en charge particulière, car le fait de ne pas savoir lire et écrire empêche un grand nombre d'individus de comprendre l'approche participative. A ce jour aucune association locale d'alphabétisation n'a été créée dans ce milieu rural.

II.1.1.4 Intégration aux organisations

55 % de la population enquêtée n'est affilié à aucune organisation, seuls 45 % ont une carte d'agriculteur ou d'éleveur qui leur permet de bénéficier des avantages de la coopérative.

¹⁹ Voir annexe 2 tableau n°5

Malgré les importantes potentialités mellifères du domaine forestier et l'octroi de ruches à 41%²⁰ l'enquête démontre que 10%²¹ d'entre eux adhérents à la coopérative apicole de la Chiffa²². Ce faible taux serait dû à une carence en communication, bien que cette coopérative soit connue de tous. Ils ne veulent pas y adhérer car ils pensent qu'ils n'y ont aucun intérêt, ou parce qu'ils n'ont pas été correctement informés.

Tableau N°08 : type d'organisation des bénéficiaires

| Organisation | Activité | Adhérents | |
|-----------------------|--------------|-----------|-----|
| | | Nb | % |
| Chambre d'agriculture | Agriculteurs | 27 | 37 |
| | Eleveurs | 3 | 4 |
| Coopérative apicole | Apiculteurs | 3 | 4 |
| Aucune | | 41 | 55 |
| Total | | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

Par ailleurs, d'après une évaluation qualitative de l'impact social du Projet d'Emploi Rural O. Benbekhti déclare qu'en matière d'association, les résultats sont faibles par rapport aux objectifs recherchés, mais le temps remédiera à ce déficit par les effets induits des actions programmés. Il faut cependant noter ici la faiblesse du mouvement associatif, de facture récente en Algérie et qui n'a pas été intégré aux projets. Les formes d'organisations de la société ont un très faible impact dans la prise en charge et la conduite d'actions à caractère collectif : pratiquement peu d'association ont vu le jour.

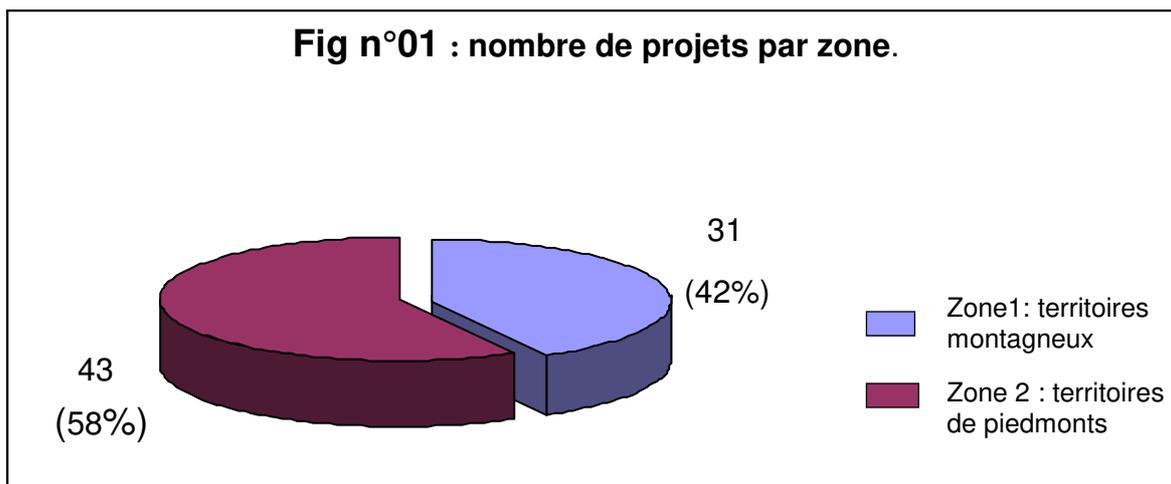
II.1.1.5 Zone défavorisé et habitat rural

Les 29 localités ayant fait l'objet d'enquêtes, se répartissent sur 13 communes et comporte 74 ménages. La première zone la plus désavantagée est située dans les territoires montagneux éloignés et isolés, les populations qui y vivent sont éparses et déshéritées. Dans la deuxième zone les communautés sont mieux loties car situées dans les piémonts et bas piémonts proche des centres urbains donc des commodités.

²⁰ Voir annexe 2 tableau n°6

²¹ idem

²² Chiffa est une commune de la wilaya de Blida.



Les projets de proximité ont pour objectifs *la redynamisation des zones rurales, particulièrement les plus défavorisées qui comprennent 42 % de la population située en zone montagneuse (zone 1)*. Ce faible taux s'explique par la migration des riverains suite au climat d'insécurité conjoint aux difficultés existentielles dues à leurs isolements.

L'amélioration de l'habitat rural s'est fait par la construction de logements neufs et la rénovation des anciens, surtout dans la zone 1, pour inciter les populations à réintégrer leurs terres afin de juguler leur exode vers la zone 2 et les zones urbaines et éradiquer l'habitat précaire qui représente environ 40% de l'habitat rural (31% en zone 1 et 9% en zone 2)²³.

Tableau N°09 : bénéficiaires de l'habitat rural

| | Nombre | % |
|------------------|-----------|------------|
| Bénéficiaire | 44 | 59 |
| Non bénéficiaire | 30 | 41 |
| Total | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

59% de la population a bénéficié de l'aide à l'habitat rural en construction ou en rénovation (tableau n°09), dont 55 % en zone 1 défavorisée et 45 % dans la zone 2 de piémonts (tableau n°10). La population n'ayant pas bénéficié (41%) n'a pas rempli les conditions exigées ou n'a pas présenté de demande. Bien que cette aide ait bénéficié à 59% des familles sur la base de 500 000 DA à la construction et 250 000 DA à la rénovation, certaines d'entre elles n'ont pas rejoint leurs lieux d'origine en raison du climat d'insécurité et des conditions précaires.

Tableau N°10 : répartition des bénéficiaires d'habitat rural par zone

| | Bénéficiaire d'habitat | % |
|--------------|------------------------|------------|
| Zone 1 | 24 | 55 |
| Zone 2 | 20 | 45 |
| Total | 44 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

²³ Voir annexe 2 tableau n°1

L'enquête démontre que 72 %²⁴ des bénéficiaires (zones 1 et 2) possèdent une habitation en bon état suite aux aides du FONAL. Une bonne majorité d'entre eux (74%²⁵) ont bénéficié des aides pour la construction ou la réhabilitation de leurs anciennes habitations.

II.1.1.6 Lieu d'habitat

C'est une zone qui a beaucoup souffert des effets du terrorisme qui a provoqué l'exode des populations. L'objectif du programme, conjointement à l'amélioration du climat sécuritaire est de permettre aux habitants de réintégrer leurs lieux d'origine et d'assurer leur stabilité in situ. Certains sont revenus. D'autres bien qu'ayant bénéficié de projets ne sont pas revenus en raison des meilleures conditions de vie dans leurs nouvelles localités. Il s'agit surtout des habitants de la zone 1 (montagnaise) déshéritée où les infrastructures ont été détruites, ils représentent 36 % de la population enquêtée (tableau n°11).

Tableau N°11 : répartition des bénéficiaires d'après le site du projet.

| Bénéficiaires résidant | Nombre | % |
|-------------------------------|---------------|------------|
| dans le site du projet | 47 | 64 |
| hors du site du projet | 27 | 36 |
| Total | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

II.1.1.7 Les conditions de vie des enquêtés

Le taux d'électrification est de 92 %²⁶. Pour l'alimentation en eau, certains sont raccordé au réseau AEP d'autres s'approvisionnent des puits, des bassins individuels ou collectifs construit par les forestiers. Certaines localités souffrent encore de la rareté de l'eau.

Bien que la prise en charge des réseaux d'assainissements représente une des priorités du secteur de l'hydraulique, seul 28% des enquêtés sont raccordés à ce réseau, pour le reste des habitants les rejets se font dans des fosses aménagées.

II.1.1.8 Expérience professionnelle

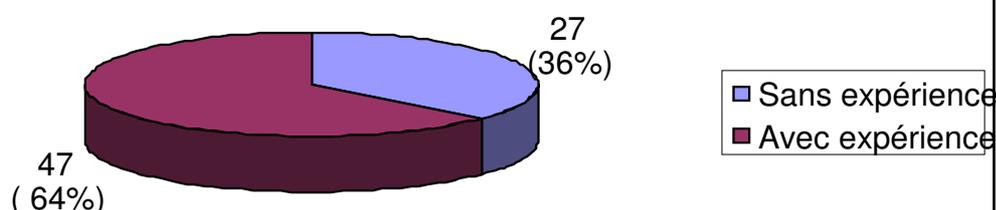
Dans le but d'atténuer l'exode rural, les pouvoirs publics ont conçu des programmes de développement destinés aux zones rurales, pour inciter les populations à se stabiliser sur leurs lieux d'origine. L'objectif étant de *créer et/ou consolider l'activité économique de base qui valorisera au mieux le savoir faire et les potentialités de leurs territoires*. Cependant 36% des bénéficiaires n'ont pas choisit l'activité économique de base dans laquelle ils ont de l'expérience.

²⁴ Voir annexe 2 Tableau n°2 : Etat d'habitation des enquêtés

²⁵ Voir annexe 2 Tableau n°3 : Nombre des enquêtés bénéficiaire du FONAL

²⁶ Taux calculé à partir des données de l'enquête.

Fig n°2: Bénéficiaire ayant une expérience dans les activités demandées



Suite aux entretiens avec les intéressés 36% d'entre eux déclarent ne pas avoir amélioré leurs revenus, cette frange n'ayant aucune expérience dans les activités choisies.

Seuls les 64% restant possèdent une expérience dans les activités sollicités, dont 47% d'entre eux déclarent avoir réalisé une amélioration du revenu et 30% reconnaissent une faible amélioration. Ceci met en évidence, on ne peut mieux, l'influence du facteur expérience professionnelle sur l'amélioration du revenu (tableaux n°12 et 13).

Tableau N°12 : influence de l'expérience professionnelle sur le revenu

| Amélioration du revenu | Expérience professionnelle | | | | | |
|------------------------|----------------------------|-----|--------|-----|--------|-----|
| | Sans | | Avec | | Total | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Positive | 6 | 22 | 22 | 47 | 28 | 38 |
| Faible | 5 | 19 | 14 | 30 | 19 | 26 |
| Négative | 16 | 59 | 11 | 23 | 27 | 36 |
| Total | 27 | 100 | 47 | 100 | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

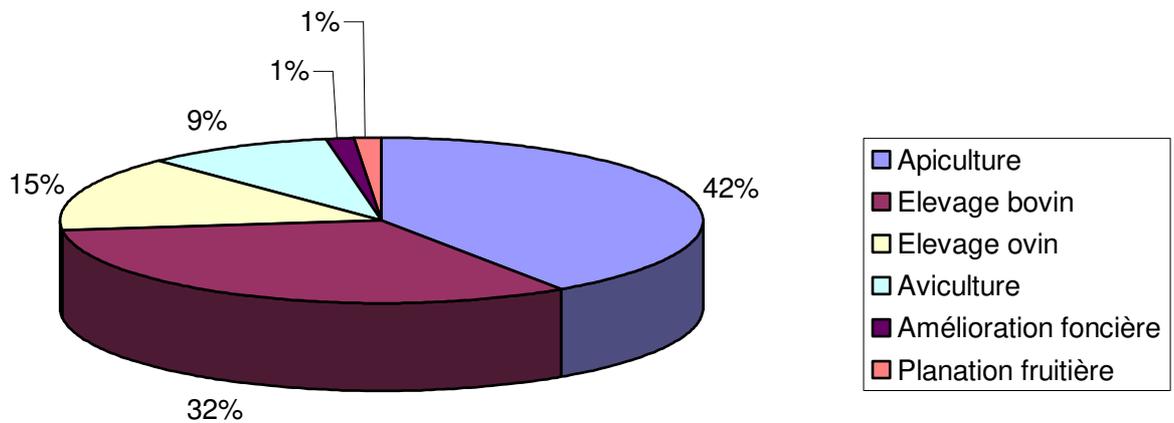
Le tableau n°13, nous permet de faire le lien entre expérience professionnelle et activités réalisées par les bénéficiaires.

Tableau N°13 : expérience professionnelle par action réalisée

| Expérience professionnelle | Les actions réalisées | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|-----------------------|-----|---------------|-----|--------------|-----|------------|-----|------------|-----|-----------------------|-----|-------|-----|
| | Apiculture | | Elevage bovin | | Elevage ovin | | Aviculture | | Plantation | | Amélioration foncière | | Total | |
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| Sans | 17 | 57 | 5 | 21 | 4 | 36 | 1 | 14 | 1 | 100 | 0 | 0 | 28 | 38 |
| Avec | 13 | 43 | 19 | 79 | 7 | 64 | 6 | 86 | 0 | 0 | 1 | 100 | 46 | 62 |
| Total | 30 | 100 | 24 | 100 | 11 | 100 | 7 | 100 | 1 | 100 | 1 | 100 | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

Fig n°3: La part des actions réalisées par les enquêtés



Apiculture

Les bénéficiaires qui n'ont pas d'expérience en apiculture ont déclaré qu'elle leur a été proposée et conseillé par l'administration, sachant que les ressources mellifères sont importantes, ce qui encouragera l'extension de la filière apicole. L'enquête démontre que l'apiculture est l'activité la plus pratiqué par la population de notre échantillon, elle représente 42 % des activités réalisés (figure n°03).

Sur 30 bénéficiaires ayant réalisé l'apiculture 13 seulement ont une expérience dans cette activité soit 43%. Il faut noter que l'échec des projets pour cette activité n'est pas lié uniquement a l'expérience, mais aussi aux aléas climatiques (neige, sécheresse, sirocco,...) conjugués aux vols et aux fréquents incendies, ce qui explique que même parmi ceux qui ont de l'expérience certains n'ont pas réussi leur élevage.

Elevage bovin et ovin

L'élevage bovin et ovin viennent respectivement en deuxième (32%) et troisième (15%) place dans la réalisation (fig n°03). Ceci s'explique par la maîtrise de ces activités par une grande majorité de bénéficiaires, à savoir 79 % pour le bovin et 64 % pour l'ovin (tableau n°13).

Selon ces bénéficiaires, le cheptel est une garantie de ressource immédiate. Les charges de ces élevages n'étant pas onéreuses car il s'agit de troupeaux familiaux de petite dimension entre un et six bovins et vingt cinq ovins qui évoluent dans un environnement où les fourrages naturels sont disponibles gratuitement .

Aviculture

La part de l'aviculture dans la réalisation des projets est de 9%, bien que 86% des personnes présentent une expérience. Ceux qui n'ont pas d'expérience se méfient de cette activité qu'ils considèrent comme une activité à risque en plus de la cherté de l'aliment et de l'instabilité du marché. Les bénéficiaires d'élevage avicole n'ayant pas d'expérience, déclarent se faire aider

et encadrer par les personnes de métier, qui peuvent être un membre de la famille, un voisin ou un ami dans un cadre de partenariat. Car ils ne veulent pas prendre le risque de travailler seul.

Amélioration foncière

Un seul bénéficiaire de notre échantillon a pu réaliser l'amélioration foncière de par son expérience, cependant le faible taux d'adhésion de la population pour cette activité est dû à plusieurs raisons, dont :

1. La lenteur dans les procédures de traitements des dossiers par la banque, qui fait que le temps restant ne permet pas au bénéficiaire de réaliser toutes ses actions. Il se limite donc à une ou deux actions liées à l'élevage (bovin, ovin, apiculture, aviculture...). Ce qui explique l'orientation majeure des bénéficiaires vers la filière animale.
2. Le manque voire l'absence de matériel nécessaire à cette action (bulldozer, charrue balance, chenillard).
3. L'amélioration de 1 ha est fixée par l'Etat à 30 000 Da, le prix sur le marché est de 70 000 Da car c'est une zone de montagnes dont l'accès est difficile. Les bénéficiaires ont de fait écarté cette action.
4. Le propriétaire du tracteur préfère se déplacer dans une localité où il y a plusieurs bénéficiaires, le déplacement des engins étant à la charge des bénéficiaires. Dans ce cas de figure, les bénéficiaires refusent de prendre en charge ces frais.

Plantation

Dans ce cadre ci un seul bénéficiaire a réalisé sa plantation. Le faible taux de réalisation en arboriculture fruitière est dû à :

1. la non réalisation de l'amélioration foncière pour les raisons citées précédemment.
2. L'arboriculture fruitière est une spéculation dont le profit est à moyen et long terme car l'entrée des arbres en pleine production se fait en moyenne à partir de la douzième année.
3. La majorité des bénéficiaires se sont rétractés en raison des risques fréquents d'incendies naturels, accidentels et criminels et volontaires.

II.1.2 Diagnostic du territoire

Selon M.R.Mercoiret (1994), dans une action de développement, le diagnostic est un moyen de préparation de l'action :

- Il doit permettre d'identifier à partir de « signe », c'est-à-dire d'indicateurs rigoureusement choisis, les problèmes auxquels sont confrontés les paysans et les atouts dont ils disposent pour résoudre les problèmes, etc.
- Il doit déboucher sur l'identification des actions (interventions), et la hiérarchisation de leurs priorités (spécifique à chaque région).

Les contraintes exposées par les bénéficiaires durant notre entretien sont :

1. Problème d'incendie

Ces projets sont destinés aux populations en milieu forestier qui ont énormément soufferts du climat d'insécurité, qui sévit encore par intermittence. Les habitants déclarent que certains éleveurs de bovins profitent de ce climat pour défricher et brûler des espaces forestiers pour créer des aires de pâturages. L'ensemble de ces facteurs concourent à perturber voire inhiber toute volonté de développement locale initiée par les programmes de proximités, comme cela a été constaté pour l'arboriculture fruitière et l'apiculture.

La non réalisation des plantations fruitières est due dans ce cas à la méfiance de certains agriculteurs par peur de perdre celles-ci et de ne pas pouvoir être dédommagés en cas d'incendies et de défrichage car l'acte de s'assurer (police d'assurance) est généralement étranger à la culture de nos populations rurales. L'atteinte aux espaces forestiers a diminué les rendements des ruches, les abeilles ayant des difficultés à se nourrir (pollen, nectar).

Dans ce cas ci, l'on remarque que le diagnostic participatif n'a pas été murement réfléchi comme il se doit par les fonctionnaires du secteur agricole, pour des raisons que nous ignorons.

Dans le cas contraire, la ou les procédures initiées auraient consolidés au mieux les actions et garantir aux personnes la pérennité de leur projet. Et par la même, mis à l'abri agriculteurs et éleveurs des aléas anthropologiques et/ou naturels (incendies, coupe illicite, pacage anarchique, etc).

2. Problème d'eau

En dépit de l'insuffisance de potentialités hydriques de certaines localités (Beni Mellal), les actions exigeantes en eau sollicitées par les bénéficiaires, de manière irréfléchie, ont été approuvées par le comité technique de la wilaya (approfondissement de puits, plantation, élevage bovin) mais aucun bénéficiaire n'a pu les réaliser.

Les élevages réalisés par les bénéficiaires nous montrent qu'ils souffrent de pénuries d'eau et qu'ils sont obligés d'en acheter en ville. Pour ces localités la priorité première est de résoudre ce sévère problème d'eau (réalisation de bassins, aménagement des sources et de tout point d'eau) avant de penser à réaliser des projets.

3. Déprédations dues au sanglier

Les mêmes conditions d'insécurité et le retrait des armes de chasse ont favorisé l'exode des populations rurales et l'explosion démographique des populations de sanglier. Les dégâts aux cultures ont été très importants, ce qui a découragé de nombreux agriculteurs à relancer la production végétale.

Si le diagnostic avait été réalisé avec la population locale, il aurait relevé cette situation. Le souhait émis par la population concerne aussi la subvention des clôtures des parcelles agricoles afin d'empêcher la destruction des cultures par le sanglier. Cette action n'étant pas subventionnée, très peu de bénéficiaires ont réalisé leurs plantations.

II.2 Description du processus

Comme nous l'avons présenté précédemment, la participation est un processus où toutes les parties prenantes sont activement engagées dans le projet. Notre investigation s'est intéressée en particulier aux étapes qui engagent la participation de la population cible dans la réalisation des projets de développement.

L'atout principal de la SNGRD est la participation des populations dans l'identification de leurs besoins (actions), ce qui assurera la réussite de ces projets.

La FAO définit une participation effective de la population comme une participation qui comprend cinq (05) phases à savoir : l'identification, l'instruction, le financement, l'exécution et l'évaluation.

II.2.1 La phase d'identification

Selon J.Thomson, « les approches classiques considèrent généralement les populations locales comme des bénéficiaires passifs dont les besoins sont déterminés en fonction des programmes de développement ». A ce sujet, Chambers (1992) déclare que « les intervenants extérieurs ont été formés à supposer et à penser que les villageois sont ignorants. Ils les ont donc sermonnés ou les ont interrogés en leur posant des questions rapides, en les interrompant et en cessant de les écouter dès qu'ils avaient obtenu une réponse à leur question. *L'apparente ignorance des populations rurales est alors un produit artificiel de l'incapacité des intervenants extérieurs à leur permettre d'exprimer, de partager et de diffuser leur savoir.* Les mentalités et les comportements nécessaires à l'établissement de telles relations font défaut ».

« Cependant, dans le cadre des projets de proximités, l'initiative du programme d'action de développement appartient aux communautés rurales concernées dans le cadre d'une démarche d'accompagnement dans leurs efforts par l'administration déconcentrée et visant l'amélioration durable de leurs revenus en partant de leurs condition de vie ». Puisque, selon J.Thomson « *il a été reconnu que la participation de la population contribue à accroître l'efficacité et la durabilité de l'impact des travaux* ».

Le tableau suivant montre la participation de la population enquêtée dans la phase de l'identification qui comprend plusieurs étapes, à savoir :

- identification des problèmes à résoudre,
- identification du problème central à résoudre,
- description de l'idée centrale,
- réflexion sur les solutions, propositions et présentation des solutions
- le choix du projet.

Tableau N°14 : participation aux étapes de la phase identification

| Etapes de l'identification | Participants (nb) | % |
|---|-------------------|-------|
| Identification des problèmes à résoudre | 2 | 2.7 |
| Identification du problème central à résoudre | 2 | 2.7 |
| Description de l'idée centrale | 2 | 2.7 |
| Réflexion sur les solutions à envisager et proposer | 2 | 2.7 |
| Choix du projet | 66 | 89.18 |

Source : données de l'enquête 2008.

le tableau 14 fait ressortir que :

- ✓ Les quatre premières étapes de cette phase font ressortir une très faible participation de 3%, qui représente les seules et 2 mêmes personnes aux quatre étapes. Il est à signaler, que ces deux personnes travaillent à la mairie dont l'une est l'adjoint maire.
- ✓ La seule étape qui a vu une participation massive de la population concerne l'étape « choix du projet » où 66 personnes se sont présentées représentant 89% de notre échantillon.
- ✓ Seuls 11%, soit 8 bénéficiaires n'ont pas choisi leurs projets car allant à contre sens de leurs possibilités (ex : ovins en absence de bergerie). C'est l'administration décentralisée qui a proposé les actions aux individus selon les besoins de la localité, le bénéficiaire veut profiter de cette occasion et ne refuse pas, bien qu'il n'ait jamais pratiqué cette activité (pas d'expérience).

Certains non pas eu le projet souhaité (bovin et ovin) car n'habitant pas le lieu du projet selon l'administration. Sur les 35 bénéficiaires d'ovins et de bovins, 9 n'habitant pas le lieu du projet ont quand même bénéficié de ce cheptel. Ceci explique l'absence de coordination entre les différents secteurs administratifs.

Comment cette phase a-t-elle été effectuée réellement ?

Cette phase d'identification a été effectuée suivant les deux étapes suivantes :

1. **1^{ère} étape:** information de la population sur l'existence des projets:
Suite à la décision 353 de 2002, la conservation forestière de la wilaya de Blida a supervisé les 50 projets (PMVP), ses trois circonscriptions ont engagé leurs 8 districts pour sensibiliser la population sur l'existence des projets. 36 % des enquêtés ont été informés par les forestiers sur leurs lieux de résidence, 51% l'ont été par d'autres sources (presse, voisins, famille, amis, mosquée..), 8 % par l'APC (affichage au siège de l'APC) et 4% par les subdivisions agricoles.

Tableau N°15 : sources d'information des bénéficiaires

| | District forestier | Subdivision agricole | APC | Autres | Total |
|--------|--------------------|----------------------|-----|--------|-------|
| Nombre | 27 | 3 | 6 | 38 | 74 |
| % | 36 | 4 | 8 | 51 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

2. 2^{ème} étape : sensibilisation

Les séances de sensibilisation organisées ont touché seulement 46% (tableau n°16) des enquêtés malgré l'esprit de libre choix des projets. Concernant l'approche participatif rien n'a émané des enquêtés en raison de leurs préoccupations quotidiennes liées au climat d'insécurité, à l'entretien de leur famille, à la recherche d'emploi, en plus des nouvelles tracasseries administratives liées aux projets dont ils n'ont pas été correctement informés.

Cette étape met en relief une carence en sensibilisation et en vulgarisation concernant l'approche participative, peut être due à l'insuffisance de formation du personnel.

Tableau N°16 : sensibilisation des bénéficiaires

| | sensibilisé | Non sensibilisé | Total |
|--------|-------------|-----------------|-------|
| Nombre | 33 | 41 | 74 |
| % | 46 | 55 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

Une fois informée de l'existence des projets, les habitants se sont dirigés vers la subdivision agricole ou le district forestier pour s'assurer de l'existence et de la réalité de ces projets et obtenir de plus amples informations.

C'est ainsi que se sont concrétisées les demandes d'adhésion aux projets et le choix des actions (arrêtés par le ministère de l'agriculture et du développement rural).

Tableau N°17 : prise en charge des actions des 50 projets par les bénéficiaires

| | Actions réalisées | Actions non réalisées | Total |
|--------|-------------------|-----------------------|-------|
| Nombre | 354 | 320 | 674 |
| % | 53 | 47 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

47% ses actions demandées et validées par le CTW n'ont pas été réalisées pour diverses raisons, dont, l'inexpérience (apiculture et bovin laitier), l'impossibilité de réaliser (amélioration foncière), d'autres ont demandé plusieurs actions à la fois afin de profiter de cette manne mais ils n'ont pu réaliser. Nous en déduisons donc, que les objectifs des programmes n'ont pas été suffisamment expliqués, ni saisis correctement par la population.

Arrivé à ce stade, chaque communauté rurale choisit son animateur de projet dont le rôle sera de porter à la connaissance des membres de la localité, les différentes démarches administratives et techniques nécessaire à l'aboutissement du projet.

Tableau N°18 : relation animateur-population.

| <i>Animateur</i> | | | | <i>Contact animateur-population</i> | | | |
|----------------------------------|----------|--------------------------------------|----------|-------------------------------------|----------|--------------|----------|
| <i>Désigné par la population</i> | | <i>Non désigné par la population</i> | | <i>Contact</i> | | <i>aucun</i> | |
| <i>Nb</i> | <i>%</i> | <i>Nb</i> | <i>%</i> | <i>Nb</i> | <i>%</i> | <i>Nb</i> | <i>%</i> |
| 24 | 32 | 50 | 68 | 55 | 74 | 19 | 26 |

Source : données de l'enquête 2008.

Toutefois, une majorité des enquêtés soit 68% (tableau n°18) ont déclaré que l'animateur n'a pas été choisi, il a été désigné par l'administration. Le problème est que, un simple conflit entre lui et la population peut conduire à l'échec du projet. Cependant, 26 % des personnes enquêtées déclarent ne pas avoir de bons contacts avec l'animateur, car il ne joue pas son rôle, c'est donc à eux de se déplacer pour s'informer des démarches administratives nécessaires.

Les résultats de cette phase d'identification, montrent qu'il y a eu carence en communication entre la population, les animateurs et les agents de l'administration. Ce qui a eu pour conséquence le choix inadéquat dans les actions, nonobstant l'absence des bénéficiaires aux regroupements, aux réunions ainsi qu'aux focus groupe portant sur l'information de l'approche participative.

L'expérience de la FAO montre que « l'échec des approches classiques en matière de gestion des ressources en milieu forestier est généralement lié à un déficit de communication. Les solutions proposées par les techniciens s'inscrivent souvent en opposition, voire en rupture, par rapport aux logiques économiques, sociales et culturelles des populations. L'adhésion aux changements proposés implique un dialogue, une négociation, qui vont conduire à prendre en compte non seulement les besoins prioritaires des populations, mais aussi ses pratiques, son savoir et ses techniques, qui contiennent bien souvent les solutions les plus appropriés et les mieux adaptées aux conditions de leur milieu ».

Le déficit en communication enregistré dans les projets de proximités réalisés, a affecté le processus de participation car les objectifs des programmes n'ont pas été suffisamment expliqués, ni suffisamment saisis par les populations, laissant aux seuls administratifs le droit à la parole. Nous avons remarqué que sur terrain ce système de communication à montrer ses limites par ses intervenants et les moyens mobilisés.

II.2.2 Phase d'instruction

Cette phase permet d'identifier les objectifs à atteindre.

Tableau N°19 : participation à la phase d'instruction

| <i>Etapes</i> | <i>Nombre</i> | <i>%</i> |
|---|---------------|----------|
| Analyse détaillée du projet | 0 | 0 |
| Analyse des problèmes et traitements | 0 | 0 |
| Prise de décisions sur la nécessité de la poursuite du projet | 0 | 0 |

Source : données de l'enquête 2008.

Suite aux choix des différentes actions (élevage bovin et ovin, apiculture, mise en valeur, amélioration foncière ; plantation, hydraulique...) les agents du district et de la subdivision agricole, vétérinaire compris, se sont concertés sur la nécessité de poursuivre le ou les projets²⁷. Cette phase a été assurée à 100 % par l'administration, la population y a brillé par son absence car n'ayant pas été informé.

II.2.3 Phase de financement

Après la validation du projet, les deux services réceptacles (circonscription forestière, subdivision agricole) c'est-à-dire l'administration, réalisent en commun en l'absence des bénéficiaires, l'évaluation des coûts et des moyens nécessaires ainsi que l'élaboration d'une proposition de financement (tableau n°20).

La participation de la population a été de 100% à l'évaluation de l'apport financier. L'apport personnel est fixé librement par le bénéficiaire selon ses moyens financiers, ce qui explique ce fort taux de participation.

Tableau N°20 : participation à la phase de financement

| Etapes | Nombre | % |
|--|--------|-----|
| Evaluation des apports | 70 | 95 |
| Evaluation des coûts et des moyens nécessaires | 0 | 0 |
| Elaboration d'une proposition de financement | 0 | 0 |
| Signature d'une convention de financement | 74 | 100 |
| apport réellement réalisé | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

L'apport personnel ou autofinancement varie de 17% à 26 % du coût de l'action par bénéficiaire (tableau n°21). Le plafond du coût de chaque action étant fixé au préalable par le programme PMVP.

²⁷ Pour ce qui est des ruraux qui ont demandé l'élevage bovin, les agents (district, subdivision et vétérinaire) sortent sur les lieux pour vérifier l'existence effective des étables et ce qui est nécessaire à cet élevage.

Tableau n°21 : Part de l'autofinancement et du soutien par action des 50 projets.

| Actions | FNDRMVT (soutien) | | Autofinancement | | Coût total de l'action (da) |
|-------------------------|-------------------|-----------|-------------------|-----------|-----------------------------|
| | Da | % | Da | % | |
| Elevage bovin | 29 378 137 | 74 | 10 554 420 | 26 | 39 932 557 |
| Elevage ovin | 9 532 152 | 83 | 1 900 721 | 17 | 11 432 873 |
| Apiculture | 6 135 540 | 74 | 2 131 894 | 26 | 8 267 434 |
| Amélioration foncière | 657 641 | 75 | 217 694 | 25 | 875 335 |
| Plantation | 1 059 712 | 79 | 277 807 | 21 | 1 337 518 |
| Aménagement hydraulique | 3 317 590 | 77 | 978 871 | 23 | 4 296 461 |
| Aviculture | 3 471 885 | 81 | 794 880 | 19 | 4 266 765 |
| TOTAL | 53 552 656 | 76 | 16 856 288 | 24 | 70 408 944 |

Source : conservation des forêts, wilaya de Blida, 2008.

Le montage financier réalisé, le ou les services réceptacles le présente au comité technique de la daïra pour être soumis au comité technique de la wilaya (CTW). En cas de validation, il est procédé à l'élaboration d'un cahier des charges. L'enquête a montré que les 74 (100%) personnes composant notre échantillon ont signé la convention de financement.

Tableau n°22 : Montants de l'autofinancement par action.

| Action | Autofinancement | | | |
|-------------------------|-------------------|------------|------------|------------|
| | Montant (da) | % | | |
| Bovin | 10 554 420 | 63 | 63 | 87 |
| Ovin | 1 900 721 | 11 | 24 | |
| Apiculture | 2 131 894 | 13 | | |
| Amélioration foncière | 217 694 | 1 | 14 | 14 |
| Plantation | 277 807 | 2 | | |
| Aménagement hydraulique | 978 871 | 6 | | |
| Aviculture | 794 880 | 5 | | |
| TOTAL | 16 856 288 | 100 | 100 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

Concernant l'autofinancement par action nous remarquons que les apports des bénéficiaires ont été très importants dans les actions touchant les élevages (87%). Et plus particulièrement les élevages bovins (lait, engraissement) et ovins (24%) qui représentent une valeur sûre pour les bénéficiaires, sachant que leur environnement leur permet d'obtenir des fourrages naturels gratuits (paccage) et qu'en cas de difficulté ou de besoin ils ont la possibilité immédiate de mettre sur le marché quelques têtes.

L'aménagement hydraulique qui est aussi vital qu'indispensable car il concerne l'alimentation en eaux des populations, des cheptels familiaux et des jardins, ne représente que 6% de l'autofinancement et ce pour des raisons pratiques liées à la réalisation même des travaux par des entrepreneurs privés (pas de registre de commerce ni de factures).

II.2.4 Phase d'exécution

Tableau N°23 : participation à la phase d'exécution

| Etapes | Nombre | % |
|--|--------|----|
| Respect du planning | 39 | 53 |
| Identification des facteurs risquant de gêner la bonne exécution des actions | 45 | 54 |
| Réajustement si nécessaire de certains objectifs | 66 | 90 |
| Evaluation de l'évolution générale des travaux | 0 | 0 |

Source : données de l'enquête 2008.

1^{er} étape : le respect du planning

On observe que 53% des bénéficiaires ont respecté le planning pour au moins une seule action, sachant que la plupart d'entre eux ont optés pour plusieurs actions (plantation, apiculture, bovin, ovin...). Cependant, le non respect du planning peut s'expliquer par :

1. les lenteurs administratives,
2. recherche du fournisseur ou de l'opérateur,
3. l'inadéquation des prix du programme avec le cours réel du marché.

1. les lenteurs administratives :

La signature de la lettre de financement intervient tardivement après les trois étapes que sont :

- la validation par le CTW,
- la réalisation du cahier des charges
- et la décision d'octroi.

Le traitement des projets prend plusieurs mois grevant ainsi les délais de réalisation, car la lettre de financement est signée au minimum deux mois après la prise de la décision d'octroi comme le montre le tableau n°22. Certaines lettres de financement ont été signées 08 à 10 mois après la décision d'octroi ne laissant que 02 à 04 mois pour la réalisation des projets.

Le délai de réalisation est compté à partir de la décision d'octroi, ce qui est une aberration. Le bon sens pratique aurait voulu que les délais de réalisation soient comptés à partir de la signature de la lettre de financement. Cette clause devant être incluse dans le cahier des charges.

Tableau N°24 : écart entre la décision d'octroi et la lettre de financement

| Ecart en mois | Nombre de projets | % |
|---------------|-------------------|-----|
| [02 – 04 [| 3 | 6 |
| [04 – 06 [| 7 | 14 |
| [06 – 08 [| 30 | 60 |
| [08 – 10 [| 10 | 20 |
| Total | 50 | 100 |

Source : conservation forestière de la wilaya de Blida, 2008.

2. Recherche des fournisseurs et/ou des opérateurs :

A ce stade, les bénéficiaires se mettent en quête du fournisseur et/ou de l'opérateur qui veuillent bien accepter les conditions de paiement propre au PMVP (lenteurs et retards dans les paiements, factures exigées). La majorité des fournisseurs travaillent au noir, d'autres se méfient car ils ont peur de ne pas être payé une fois le projet achevé. Certains ne sont pas satisfaits du prix unitaire des actions fixées car les prix réels en cours sur le marché sont supérieurs à ceux fixés par le programme (tableau n°25).

3. Inadéquation des prix fixés avec le cours du marché :

Tableau N°25 : écart entre prix du programme et prix du marché.

| Actions | Prix fixé par l'Etat | Prix du marché ²⁸ | Ecart supporté par les bénéficiaires |
|-------------------------------|----------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| Amélioration foncière (Da/ha) | 30 000,00 | 70 000,00 | 40 000,00 (57%) |
| Bovin (Da/tête) | 120 000,00 | 180 000,00 | 60 000,00 (33%) |
| Ovin (Da/tête) | 10 000,00 | 16 000,00 | 6 000,00 (37,5%) |

Source : données de l'enquête 2008.

Le tableau n°25 met en nette évidence une grande disparité entre les prix arrêtés par le programme et les prix supportés par les bénéficiaires, ces derniers correspondant à la réalité du marché donc du terrain. Ce sont donc les prix du marché qui s'imposent face au programme du gouvernement, il s'agit donc des prix " officiels ". Devant cet état de fait, certains bénéficiaires se sont désistés, le tableau n°17 met bien en évidence cette situation où 47% des 674 actions correspondant aux 50 projets n'ont pas été réalisés.

Nous remarquons que face aux disparités ci-dessus, une majorité de bénéficiaires (97%) ont orientés massivement leurs choix vers la production animale. L'on peut avancer que la filière animale représente donc une valeur refuge (tableau n°24).

²⁸ Le prix du marché est le prix transmis par les enquêtés.

Tableau N°26 : part de la production animale dans le choix des actions

| Actions | Production animale | Plantation | Amélioration foncière | Total |
|---------|--------------------|------------|-----------------------|-------|
| Nb | 72 | 1 | 1 | 74 |
| % | 97 | 1,5 | 1,5 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

Le tableau ci-dessous conforte nos observations où 67,5% des actions réalisées concernent la production animale.

Tableau N°27 : taux de réalisation des actions validées par le CTW.

| Actions | Action réalisée | | Action non réalisée | | Total | |
|-------------------------|-----------------|-------------|---------------------|-----|-------|-----|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Production animale | 239 | 67,5 | 61 | 19 | 300 | 45 |
| Plantation | 46 | 13 | 126 | 39 | 172 | 25 |
| Aménagement hydraulique | 51 | 14,5 | 88 | 28 | 139 | 21 |
| Mise en valeur | 18 | 5 | 45 | 14 | 63 | 9 |
| Total | 354 | 100 | 320 | 100 | 674 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

A l'opposé, la mise en valeur des terres ne représente que 5% des actions réalisées. La non réalisation de cette activité est due au refus des opérateurs en raison des frais supplémentaires générés par le transport des engins, la dispersion des parcelles et la difficulté d'accessibilité aux parcelles en raison du relief accidenté. Ce qui a découragé les bénéficiaires aux actions de plantation et de mise en valeur. Ils ont opté pour la production animale qui leur procure la possibilité de gagner de l'argent en cas de problème ou de nécessité (vente de têtes ovines ou bovines).

2^{ème} étape : identification des problèmes

Suite à nos entretiens avec les bénéficiaires, nous avons remarqué que ces derniers ont une parfaite connaissance de leur milieu et sont conscients des problèmes rencontrés lors de la réalisation du projet. Ils ont exposé leurs difficultés à l'administration qui, malgré la bonne volonté de certains de ses agents à vouloir aider les bénéficiaires, se trouvent bloqués par les lois et décisions édictées par les programmes des hauts cadres de l'agriculture, notamment en ce qui concerne la lenteur des procédures.

3^{ème} étape : modification de certains objectifs

La majorité des bénéficiaires ayant optés pour le bovin laitier ont changé d'activité sans en informer l'administration, en raison de la cherté de l'alimentation des vaches laitières. Ils se sont donc orientés vers l'activité de l'engraissement bovin qui de leur avis est plus rentable en raison de la disponibilité des fourrages naturels dans le domaine forestier. A ce niveau, nous remarquons qu'il n'y a pas eu une réelle concertation avec les populations locales au début du programme, preuve en est ce brusque revirement de situation.

II.2.5 Phase d'évaluation

C'est une phase qui permet d'évaluer les résultats des objectifs fixés pendant la phase d'instruction. Le tableau n°28 montre clairement que les participants ont brillés par leur absence à toutes les étapes de la phase d'évaluation, car ils n'ont pas été associés dans ce cadre.

Tableau N°28 : participation à la phase d'évaluation.

| Etapes | Nb | % |
|--|----|---|
| Dresser le bilan de réalisation | 0 | 0 |
| Tirer les leçons pour les projets futurs | 0 | 0 |
| Analyser l'impact du projet pendant l'évaluation rétrospective | 0 | 0 |

Source : données de l'enquête 2008.

Nous avons donc procédé à l'évaluation des projets de proximités en nous rapprochant de la population concernée, il en ressort le tableau n°29 suivant, qui est l'expression des bénéficiaires :

Tableau N°29 : Amélioration qualitative du revenu des bénéficiaires.

| | positif | Faible | nulle | | Total |
|-------------------|---------|--------|---------|---------|-------|
| | | | déficit | abandon | |
| Bénéficiaire (nb) | 19 | 28 | 12 | 15 | 74 |
| % | 26 | 38 | 16 | 20 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

Succinctement que voyons nous ? 64% soit 47 personnes ont quand même réalisé une amélioration sensible de leur revenu entre positif et faible. Seul le quart a pu réaliser effectivement une amélioration positive de ses revenus (26%). Cette amélioration du revenu peut s'expliquer comme suit :

- Les bénéficiaires déclarant avoir réellement *amélioré leurs revenus*, représente 26% soit le quart des enquêtés, bien que positif il reste faible par rapport à l'échantillon (74). Cette réussite peut s'expliquer par leurs expériences avérées dans les actions choisies et la proximité des projets de leur résidence (tableau n°28).

Tableau N°30 : Amélioration positive du revenu en fonction de la proximité du projet et de l'expérience professionnelle.

| | Nb | % |
|-------------------|-----------|------------|
| Proche du projet | 10 | 53 |
| Eloigné du projet | 9 | 47 |
| Total | 19 | 100 |
| Avec expérience | 16 | 84 |
| Sans expérience | 3 | 16 |
| Total | 19 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008.

L'amélioration du revenu pour les personnes sans expérience est plus contraignante car ne maîtrisant pas le ou les actions choisies.

- La population qui enregistre une *faible amélioration* du revenu représente 38 % de la population totale soit 28 individus. La majorité (64%) a de l'expérience dans les activités réalisées et habitent les lieux du projet. Ils ont quand même réalisé un revenu qu'ils considèrent néanmoins comme faible.

Tableau N°31 : Faible amélioration du revenu fonction de la proximité du projet et de l'expérience professionnelle.

| | Nb | % |
|-------------------|-----------|------------|
| Proche du projet | 18 | 64 |
| Eloigné du projet | 10 | 36 |
| Total | 28 | 100 |
| Avec expérience | 18 | 64 |
| Sans expérience | 10 | 36 |
| Total | 28 | 100 |

Source : des données de l'enquête 2008

- La population qui s'estime être *déficitaire* représente 16 % des bénéficiaires (tableau n°32). A noter que la majorité d'entre eux ont de l'expérience (58%) et habitent les lieux du projet (75%).

Tableau N°32 : Bénéficiaires n'ayant réalisé aucuns revenus (déficitaires).

| | Nb | % |
|-------------------|-----------|------------|
| Proche du projet | 9 | 75 |
| Eloigné du projet | 3 | 25 |
| Total | 12 | 100 |
| Avec expérience | 7 | 58 |
| Sans expérience | 5 | 42 |
| Total | 12 | 100 |

Source : des données de l'enquête 2008

La raison de cet échec s'explique par l'acquisition d'animaux malades par les bénéficiaires en l'absence de vétérinaires garant de la santé des animaux. Les 12 bénéficiaires ont déclarés être déficitaires, 50% d'entre eux ont acquis auprès de fournisseurs, ignorants que les vaches étaient malades. La plupart sont mortes et le restes vendues.

- Les personnes qui ont *abandonné* leurs projets (tableau n°33) représentent 20% des enquêtés. Et ce, en raison de l'inexpérience de 67% d'entre eux ajouté à l'éloignement de leurs projets

Tableau N° 33 : Bénéficiaires ayant abandonnés leurs projets

| | Nb | % |
|-------------------|-----------|------------|
| Proche du projet | 5 | 33 |
| Eloigné du projet | 10 | 67 |
| Total | 15 | 100 |
| Avec expérience | 5 | 33 |
| Sans expérience | 10 | 67 |
| Total | 15 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008

Le tableau suivant nous permet d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des différentes actions du projet afin de mieux définir les actions nécessaires à l'amélioration du revenu.

Tableau N°34: satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des différentes actions du projet.

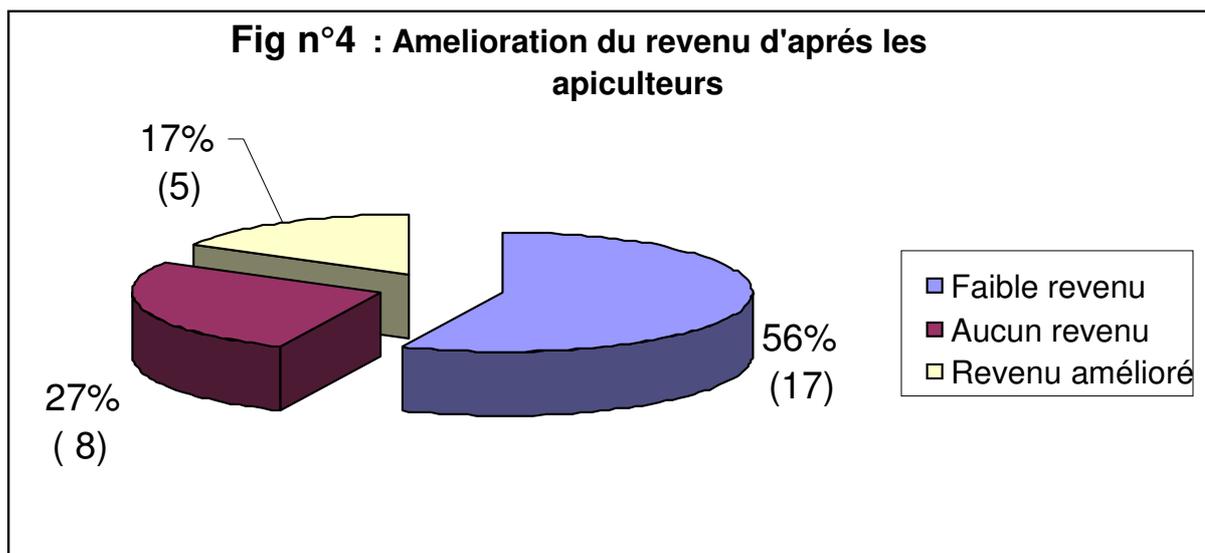
| | Apiculture | | Bovin | | Ovin | | Aviculture | | Amélioration foncière | | Plantation | | Total | |
|-----------------|------------|----|-------|----|------|----|------------|----|-----------------------|----|------------|----|-------|-----|
| | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % |
| Revenu amélioré | 05 | 26 | 06 | 31 | 06 | 31 | 02 | 11 | 00 | 00 | 00 | 00 | 19 | 100 |
| Faible revenu | 17 | 61 | 06 | 21 | 01 | 03 | 03 | 10 | 00 | 00 | 01 | 03 | 28 | 100 |
| Aucun revenu | 08 | 30 | 12 | 44 | 04 | 15 | 02 | 07 | 01 | 04 | 00 | 00 | 27 | 100 |
| Total | 30 | 41 | 24 | 33 | 11 | 15 | 07 | 09 | 01 | 01 | 01 | 01 | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008

➤ L'apiculture

La majorité de la population (61%) déclare avoir enregistré un faible revenu. Ceci peut s'expliquer par le nombre de cadres inférieur à la norme dans les ruches et par des ruches avec des essaims faibles acquis auprès des fournisseurs en hiver. Cette acquisition est intimement liée à la signature de la lettre de financement qui a coïncidé avec la saison hivernale. D'autres part, les incendies fréquents dans la région ont aussi eu raison de l'apiculture. Tous ces facteurs ont agis négativement et directement sur la production apicole et de ce fait sur le revenu.

D'autres aberrations sont directement liés aux apiculteurs, soit qu'ils n'ont pas d'expérience, soit qu'ils ont refusés de faire un stage et ce malgré la présence d'une coopérative apicole dans la wilaya. Les apiculteurs pratiquent « le bouche à oreille » entre voisins, famille ou amis, par leur ignorance ils leur est impossible de gérer leurs ruches, qu'ils soient proches ou loin de leur projet. Cette absence de maîtrise dans la conduite des ruches fait que la majorité des bénéficiaires se sont orienté vers les élevages bovin et ovin.



➤ **Elevage bovin et ovin**

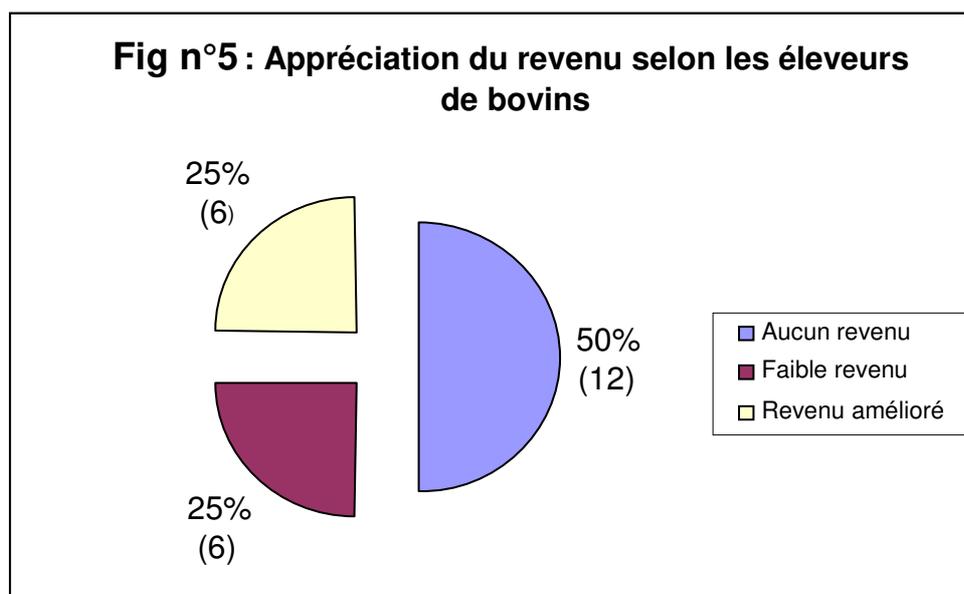
La population déclarant avoir amélioré son revenu est celle qui a pratiqué l'élevage bovin (31%) et ovin (31 %), ce qui démontre leur expérience avérée. La proximité des élevages des lieux d'habitations facilitant le suivi du cheptel même par les femmes, ils sont 79% pour le bovin et 64% pour l'ovin.

Tableau N°35 : Taux des bénéficiaires d'ovin et bovin habitant le lieu du projet

| Elevage | Bénéficiaires habitant le lieu du projet | | Total bénéficiaire d'élevage | |
|---------|--|----|------------------------------|-----|
| | Nb | % | Nb | % |
| Bovin | 19 | 79 | 24 | 100 |
| Ovin | 7 | 64 | 11 | 100 |

Source : données de l'enquête 2008

50% des bénéficiaires de bovins ont déclaré qu'ils n'ont enregistré aucun revenu, dont 50 % ont abandonnés le projet en raison de la perte des vaches malades au moment de leur acquisition en l'absence de vétérinaire. La majorité de cette population déclarent avoir perdu une ou deux vaches, ce qui les a obligés à vendre le reste du cheptel et abandonner l'activité.



Cet abandon du bovin laitier a été aussi favorisé par la cherté de l'aliment du bétail associé au manque d'eau, surtout en saison estivale où les besoins des bovins sont élevés. Certains ont profité de la subvention de l'Etat pour vendre les vaches aussitôt acquises.

➤ **Amélioration foncière et plantation**

L'adhésion de la population à ces deux actions a été très faible, il n'y a eu qu'un seul bénéficiaire pour ces deux activités. Ces actions n'ont pas été réalisées par manque d'engins mais aussi à cause du prix élevé des entrepreneurs par rapport au prix fixé par l'Etat dont les bénéficiaires ne veulent pas assurer la différence ni de supporter les frais de transport des engins.

Car lorsque 4 ou 5 agriculteurs s'entendent pour assurer le transport du tracteur, le coût est beaucoup moins élevé. On peut supposer qu'ils ont perdu cette culture du travail en commun pour certaines tâches qui les concernent directement.

Conclusion générale

Pour cette étude, nous nous étions fixés comme objectif, l'évaluation du niveau de participation de la population rurale dans les projets de proximité réalisés dans la wilaya de Blida. Il ressort de cette évaluation que la participation de la population pendant tout le cycle du projet reste faible. Cette situation met en relief la méconnaissance des procédures participatives par les concernés, résultat d'une carence en communication et d'une faible visibilité de la population rurale malgré elle, dont l'urgence de l'heure touche à l'existence de tous les jours (nourriture, emploi, sécurité, santé, éducation,...).

On peut donc avancer, que dans la pratique sur terrain qui correspond à la réalité effective du milieu rural, ce projet a pratiquement pris l'allure des anciens projets de développement imposés unilatéralement.

La participation de la population dans la globalité de ce projet s'est donc vue réduite à une simple participation financière. Dans les autres phases du projet la participation a été très faible voire nulle.

L'importance de la participation financière des bénéficiaires du projet de mise en valeur de proximité (PMVP) s'explique par la décision 353 qui n'a pas limité le taux de participation, c'est la raison pour laquelle les enquêtés ont évidemment adhéré et participé financièrement selon leurs possibilités.

Concernant les projets de proximité de développement rural (PPDR-décision 306), la population n'y a pas participé car il leur est fait obligation d'un apport financier de 10% et de contracter un crédit auprès de la BADR. Cette dernière a ses règles qui font qu'elle exige une hypothèque. Cette hypothèque n'est pas à leur portée, paupérisation oblige, malgré les divers programmes de développement, émanation d'une volonté politique qui tend à vouloir coûte que coûte « améliorer » les conditions de vie de nos populations rurales, qui de tout temps et par tous les moyens quand même s'efforcent de s'adapter à leurs environnements socio politico-économiques afin d'améliorer leur quotidien.

Références

Bibliographique

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

Benbekhti.O., 2004 «La stratégie sociale du développement rural : introduction aux méthodes de l'approche participative ».Dar El Gharb.

FAO., 1995 « Approches participatives, communication et gestion des ressources forestières an Afrique sahélienne : bilan et perspectives ». Rome, 1995.

Hawken P., 1993 «The ecology of commerce- Harper Collins». New-York.

Lavigne Delville. P. et Selamna.N. et Mathieu.M., 2000 « les enquêtes participatives en débat : ambition, pratiques et enjeux ».Karthala. Paris.

Lazarev G. et Arab M., 2002 « développement local et communautés rurales : approche et instruments pour une dynamique de concertation ».Karthala. Paris.

Mercoiret.M.R., 1994 « L'appui aux producteurs ruraux : guide à l'usage des agents de développment et des responsables de groupements ».Khartala. Paris.

Scoones I. et Thompson J., 1999 « La reconnaissance du savoir rural : savoir des population, recherche et vulgarisation ». Karthala. Paris.

Van den Ban.A.W, Hawkins H.S., Brouwers J.H.A.M et Bon C.A.M, 1994 « La vulgarisation rurale en Afrique » Karthala. Paris.

Thèses et mémoires

Blaise Y., 2004 « montage et gestion participative des projets de développement rural : outils et méthodes d'intervention ». Mémoire de troisième cycle en agronomie, Ecole National d'Agriculture de Mekhnès (ENA), Meknes.

FAO., 2002 « guide d'application au niveau intermédiaire. Programme d'Analyse Socio Economique selon le Genre (ASEG)». Service de la parité hommes-femmes et du développement,

Hammani L. , 1997 « Le diagnostic pour l'élaboration de programme de développement local et regional ». Mémoire de 3^e cycle en agronomie, Ecole National d'Agriculture de Mekhnès (ENA), Meknes.

Kerboub M., 2004/2005 « Evaluation des impacts des PPDR dans la wilaya de Tipaza cas de la localité Chenoua ». Mémoire d'ingénieur, INA,.

Mouhous A., 2004/2005 « Les causes de la dégradation des parcours steppiques cas : Wilaya de Laghouat, commune de Hadj Méchri ». Thèse de magistère, INA.

Ouadah N. , 2004/2005 : « Analyse des impacts des projets de proximités de développement rural (PPDR) cas de la zone de Benhachelf : commune de Keddara, wilaya de Boumerdes ». Mémoire d'ingénieur, INA.

Salhi S. , 2004 « Le financement du secteur agricole par l'Etat et impact sur les revenus de l'emploi : Etude de cas sur la wilaya de Boumerdes ». Thèse de magistère, INA.

Tafer Z. , 2003/2004 « première évaluation du PNDAR dans la sud Algérien, cas des wilayas : d'Adrar, Béchar et Biskra ». Thèse de magistère, INA.

Yakoub M., 2004 « Etat et organisation de la société civile en milieu rural égyptien : un transfert de pouvoir ? ». Master, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM).

Yakoubi Y., 2004 « Les changements de l'emploi, des activités et des stratégies des revenus des ménages ruraux dans le contexte de la mondialisation : cas de la commune de Bousmail wilaya de Tipaza ». Thèse de magistère, INA.

Articles

FAO., 1994 « La participation en pratique : enseignements tirés du programme de participation populaire de la FAO ». Département économique, Rome.

FAO. , 1995 « Participation et risque d'exclusion : réflexion à partir de quelques exemples sahéliens », service de l'analyse et de l'organisation du développement rural, Rome.

FAO. , 2000 « Suivi et évaluation de la participation des parties prenantes au sein du projet de développement agricole et rural : revue bibliographique », département de développement durable, nov..

Fé d'Ostiani.L., 1999 « Leçon tirées d'une expérience interrégionale de développement participatif des montagnes ». In Unasyva, n° 196.

Rapport et document

CIHEAM, 2000. « Milieu rural et agriculture familiale ».

MADR, juillet 2004. « Stratégie Nationale de Développement Rural Durable »

MADR, Juin 2004. « Conception et mise en œuvre d'un Projet de Proximité de Développement Rural, PPDR »

MADR, Mars 2004. « Niveau de développement et potentialités des zones rurales et de leurs populations : problématique et objectifs du programme

MADR, Mars 2004. « Participation des populations et développement des zones rurales ».

MADR, mars 2004. « Présentation de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable. Dossier d'appui n°1 : la typologie des communes rurales »

MADR, mars 2004 « Présentation de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable. Dossier d'appui n°1 : la typologie des communes rurales »

MADR, mars 2004 « Présentation de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable. Dossier d'appui n°3 : les contraintes et les besoins prioritaires des populations rurales »

MADR, Mars 2009 « Projet de programme quinquennal de développement 2010-2014 ».

MADR, Octobre 2002. « Dispositif de mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural ».

Rapport de la DSA de Blida, Avril 2004. « Rapport consolidé sur la stratégie de développement rural durable ».

Rapport de la DSA de Blida, Mai 2003 « Rapport sur le programme de développement agricole et rural de la wilaya de Blida ».

S.B.Maliki, A.Benhabib et N.Cherif, Décembre 2004. « Gestion de l'environnement et développement durable en Algérie : quel rôle pour les collectivités locales ». Colloque international, université de Batna.

Annexes

ANNEXE 1

Qu'entendons nous par « *Partie prenante* » ?

Les parties prenantes peuvent être nombreuses et, dans le contexte rural, comprendre les ménages et les groupes d'intérêt communautaire, les groupes socio-économiques au sein des communautés, les collectivités locales, les institutions des secteurs public et privé agissant aux niveaux national, régional et/ou local chargées de fournir les infrastructures de base, les intrants agricoles, les services de commercialisation et d'information ou de formation, les agro industries travaillant pour les marchés internes et l'exportation, les services sociaux tels que la santé, l'éducation, et les décideurs nationaux, les agences d'aide internationale et nationale, de même que les institutions de la société civile à tous les niveaux.

L'approche participative devrait rassembler non seulement ceux qui sont ou devraient être impliqués dans un processus de développement qui leur est propre, mais également ceux qui sont touchés par ce processus de même que ceux qui participent à la prise de décisions.

La cellule d'animation rurale communale

La cellule d'animation rurale communale est un lieu d'échange, de concertation et de mutualisation. Elle regroupe en son sein :

- Des membres élus d'APC
- Les cadres des secteurs techniques de l'administration impliquée
- Des personnes de la société civile qualifiées présentes sur le territoire permettant d'apporter des compétences pluridisciplinaires (organisation professionnelles, représentants d'organisations traditionnelles, personnalités de la culture, des sciences et des arts.....)
- Les porteurs de projets
- Les universités locales ont à ce titre un rôle éminent dans la diffusion des connaissances
- Des représentants d'associations lorsqu'elles existent
- Des leaders de développement

En fonction des dimensions de la Daïra, ou des enjeux de développement, le chef de Daïra peut décider d'instaurer une cellule d'animation rurale à l'échelle de chaque commune.

La cellule d'animation rurale aura pour fonction de :

- Recueillir les idées de projets « PPDRRI » proposées ainsi que les informations nécessaires et relatives au territoire concerné ;
- Formuler le projet pour le soumettre au chef de Daïra pour sa confirmation

Elle aura pour mission de suivre l'ensemble des PPDRRI de la Daïra et/ou de la commune, de favoriser et de coordonner la mobilisation des compétences techniques administratives et financières, d'accompagner l'ensemble des différentes phases de mise en œuvre, enfin de suivre et d'évaluer les projets approuvés et lancés.

A travers la cellule d'animation rurale, le PPDRRI est l'occasion de réunir autour du savoir les organisations rurales, les universitaires et les agents de l'administration

Terroir

D'une manière générale on entend par « terroir » l'espace exploité, géré et maîtrisé par une ou plusieurs communautés rurales à des fins de production agricole, d'élevage ou de production de bois pour la satisfaction de leurs besoins.

LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT

I DEFINITION

Le concept de développement se voit de plus en plus joindre de nouveaux qualificatifs dont nous essayerons d'expliciter certains comme suit :

1. Le développement agricole

MORIZE (1992) cité par Y.Blaise (2004) avance que « le développement agricole consiste essentiellement à augmenter le volume des récoltes, globalement ou pour certains produit seulement. Cette augmentation se fait en augmentant les rendement par une meilleure utilisation des terres ou des autres facteurs limitant ».

De nos jours, le développement agricole incluse la notion de durabilité pour protéger l'environnement, et de qualité pour améliorer le régime alimentaire des population ou pour répondre aux exigences du marché.

La vulgarisation agricole est un moteur clé du développement agricole puisque ce dernier passe inconditionnellement par l'introduction de nouvelles productions (animales et végétales), par l'amélioration des techniques de production et par l'information et la formation des agriculteurs.

2. Le développement rural

Selon G.Lazarev et M.Arab (2002), le développement rural doit être conçu comme une approche se proposant d'affronter la globalité des problèmes du milieu rural (retard social et l'extension de la pauvreté dans le monde rural, celui des disparités villes compagnes, celui de la mise en valeur insuffisantes du potentiel de production de l'agriculture, celui de la dégradation des ressources naturelles). Sa finalité aurait essentiellement à être définie en termes de « développement humain »²⁹

On ne pourra en effet constater que les problèmes qu'on vient d'évoquer, auront trouvé une solution durable que si les effets des politiques engagées pour les résoudre, se traduisent par une situation sociale, économique, culturelle et politique des populations rurales meilleures que celle d'aujourd'hui.

²⁹ Un « développement humain » effectif signifierait que des processus soient mis en œuvre pour que les ruraux bénéficient d'emploi et de revenus suffisants, pour qu'ils puissent assurer l'alimentation et la subsistance décente de leur famille, qu'ils aient accès à la santé et à l'éducation, qu'ils puissent vivre dans un environnement non dégradé, qu'ils puissent élargir leurs possibilités de choix sans exclusion qu'ils puissent s'exprimer en tant que citoyens.

3. Le développement local

D'Aquino (2001) indique l'existence d'une multitude de définitions du développement local, mais aussi que toutes les approches reposent sur une idée commune, celle d'une autonomie et d'une action nécessaire des acteurs locaux dans leur propre développement socio économique. D'après Mengin (1997), le développement local en milieu rural est « une intervention structurée à l'intérieur du processus de changement des sociétés en milieu rural. Cette intervention vise à redonner au milieu rural des éléments de maîtrise ou au moins de négociation avec l'extérieur. Le développement local concerne les processus à la fois externes et internes de mise en marche d'une société vers le développement ». Elle ajoute que les sociologues sont passés de l'étude des mutations des sociétés rurales à une problématique du développement local selon la demande des acteurs sociaux qui cherchent à donner une dynamique nouvelle à leur propre territoire. Dans ces mutations, le chercheur étudie les effets de la croissance sur les sociétés rurales diversifiées.

4. Le développement durable

P.Hawken(1993) cité par S.B.Maliki, A.Benhabib et N.Charif (2004) décrit la durabilité comme un état économique dans lequel les demandes imposées à l'environnement par la population et le commerce peuvent être satisfaites sans qu'on réduise la capacité de subvenir aux besoins des générations futures.

Le développement durable peut être défini comme étant un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. En ce sens toute définition du développement durable doit inclure trois dimensions interdépendantes (économique, sociale et environnementale) qui constituent son socle. Tous les efforts visant la promotion de développement durable doivent soutenir les trois dimensions en même temps.

5. Le développement participatif

Le développement participatif devient depuis une dizaine d'années une « approche à l'ordre du jour », même si le concept lui-même remonte aux années 50 et 60 (Schnieder, 1995). Il correspond à un processus dirigé par la « demande », à un partage des pouvoirs et à un objectif de durabilité socio- économique. Le PNUD a consacré en 1993 son rapport sur le développement humain à ce thème et nous y trouverons la définition suivante : « participer signifie que les gens sont étroitement associés aux décisions en matière économique, sociale, culturelle et politique qui affectent leur vie ».

6. Développement rural intégré

Le développement rural intégré est utilisé pour désigner des projets de développement visant à une transformation d'ensemble d'un milieu rural donné. Ses buts et finalités couvrent en général non seulement les activités productives agricoles, mais aussi par exemple certaines activités extra agricoles ou commerciales voire souvent des activités dont les buts immédiats ne revêtent pas un caractère productiviste tel le développement de la santé ou de l'éducation.

ANNEXE 2

Tableau 1 : précarité de l'habitat rural dans la wilaya de Blida selon les deux zones

| | Zone1 | | Zone2 | |
|------------------|----------|-------|----------|--------|
| | Précaire | Total | Précaire | Total |
| Nombre d'habitat | 1 564 | 5 076 | 7 890 | 83 619 |
| % | 31 | 100 | 9 | 100 |

Source : données de l'enquête, 2008

Tableau 2: état des habitations des enquêtés

| | Mauvaise | Bonne | Ancienne | Total |
|--------|----------|-------|----------|-------|
| Nombre | 6 | 53 | 15 | 74 |
| % | 8 | 72 | 20 | 100 |

Source : données de l'enquête, 2008

Tableau 3: répartition des bénéficiaires du FONAL selon l'état d'habitation

| | Etat d'habitation | | | | | | Total | |
|------------------|-------------------|----|--------|----|----------|----|--------|-----|
| | Mauvaise | | Bonne | | Ancienne | | Nombre | % |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | | |
| Non bénéficiaire | 6 | 20 | 14 | 47 | 10 | 33 | 30 | 100 |
| bénéficiaire | 0 | 0 | 39 | 89 | 5 | 11 | 44 | 100 |
| Total | 6 | 8 | 53 | 72 | 15 | 20 | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête, 2008

Tableau 4 : répartition des bénéficiaires par actions et par organisation

| Type d'organisation | Les actions réalisés par les enquêtés | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|---------------------------------------|-----|---------------|-----|--------------|-----|------------|-----|----------------------|-----|-----------------------|-----|-------|-----|
| | Apiculture | | Elevage bovin | | Elevage Ovin | | Aviculture | | Plantation fruitière | | Amélioration foncière | | Total | |
| | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % |
| Coopérative apicole | 3 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 |
| Chambre d'agriculteur | 10 | 33 | 14 | 58 | 3 | 27 | 2 | 29 | 0 | 0 | 1 | 100 | 30 | 41 |
| Non adhérent | 17 | 57 | 10 | 12 | 8 | 73 | 5 | 71 | 1 | 100 | 0 | 0 | 41 | 55 |
| Total | 30 | 100 | 24 | 100 | 11 | 100 | 7 | 100 | 1 | 100 | 1 | 100 | 74 | 100 |

Source : données de l'enquête, 2008

Tableau 5 : répartition des bénéficiaires par age et par niveau d'instruction.

| Niveau d'instruction | Age des enquêté | | | | | | | Total |
|----------------------|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------|
| | [35-41] | [42-48] | [49-55] | [56-62] | [63-69] | [70-76] | [77-83] | |
| Analphabète | 1 | 2 | 8 | 7 | 6 | 6 | 2 | 32 |
| Primaire | 1 | 4 | 9 | 3 | 4 | 2 | 1 | 21 |
| Moyen | 6 | 1 | 4 | 0 | 1 | 1 | 0 | 16 |
| Secondaire | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 |
| Total | 10 | 8 | 22 | 10 | 11 | 9 | 4 | 74 |

Source : données de l'enquête, 2008

Tableau 6 : nombre d'apiculteurs adhérents à la coopérative apicole.

| | Nbre | % | Nbre | % |
|------------------------------------|------|----|------|-----|
| Apiculteurs | 30 | 41 | 74 | 100 |
| Adhérents à la coopérative apicole | 3 | 10 | 30 | 100 |

Source : données de l'enquête, 2008.

ANNEXE 3

Questionnaire bénéficiaire du Projet de proximité

Questionnaire N°

Daïra.....

Commune.....

Date de l'enquête.....

I. IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE :

Nom.....

Prénoms.....

Age.....

sexe.....

Niveau d'instruction :

1. Analphabète 2. Primaire 3. Moyen 4. Secondaire 5. Universitaire

Etat matrimonial :

1. Célibataire 2. Marié 3 .divorcé 4. Veuf

Source de revenu

- Salarié préciser.....
- Retraité
- Autre préciser

II. ASPECTS SOCIAUX

1. Lieu d'habitation

Zone rurale agglomérée

Zone rurale épars

2. Etes vous originaire de cette localité ?

Oui depuis quand.....

Non

3. Quel est l'état de votre habitation ? :

- Ancienne habitation époque coloniale
- en bon état
- en mauvais état
- Moderne

4. avez-vous bénéficié d'un habitat rural

Oui

Non pourquoi ?.....

Tableau : les conditions de vie des ménages avant et après le PPDR

| | Accès à l'eau | Accès à l'énergie | Réseau d'assainiss | Accès à une école proche (- de 3km) | Accès à un centre de santé proche |
|------------|---------------|-------------------|--------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Avant PPDR | | | | | |
| Après PPDR | | | | | |

5. Etes vous déjà adhérent à une organisation socioprofessionnelle ?

- Oui :
Coopérative agricole
Chambre d'artisanat
Autres précisez.....
- Non pourquoi non informé de leur existence
Jugé inutile
Je n'ai pas le temps
Autres précisez

6. Est-ce que vous possédez une terre ?

Oui SAT.....Ha SAU.....Ha
Non

III. ASPECT ECONOMIQUE

1. Est-ce que vous avez constaté une amélioration du revenu après le PPDR ?

Oui
Non Pourquoi ?.....

2. Si oui, a combien vous l'estimez

Avant le projet.....Da/an

Après le projet.....Da/an

3. est ce que vous avez fait appel à une main d'œuvre étrangère

Oui
Non

4. si oui

Combien de personne permanent.....

Combien de personne saisonnier.....a quelle fréquence ?.....heure/jr/mois

5. si non, pourquoi ? Présence de

- main d'œuvre familiale Oui nombre ?..... a quelle fréquence ?.....
Non

6. depuis quand pratiquer vous cette activité ?.....

7. Avez-vous une expérience professionnelle ou des connaissances sur l'activité (X) que vous avez demandée ?

Oui
Non

8. Si non, pourquoi vous l'avez choisi ?.....

.....
 9. Qui vous a appris ces techniques ?.....

IV. PARTICIPATION

1. habitez vous dans le même endroit où vous avez choisit de réaliser votre projet ?
- oui depuis quand vous êtes installés.....
 - non pourquoi vous avez choisit cet endroit.....

2. quand vous avez su que l'Etat subventionne des PPDR ?

3. Par qui avez-vous su ? DSA
 Foret
 Animateur
 Autre précise

Comment ?.....

4. qu'est ce que vous avez bénéficié ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|-----------|---|---|---|---|---|---|
| Date | | | | | | |
| formation | | | | | | |

5. par qui est choisit l'animateur ?

6. y avait-il un bon contact entre vous et l'animateur ?

7. quelle était la participation de l'animateur dans la réalisation du projet ?

8. l'idée du projet émane de vous ?

- Oui
- Non

9. si oui a t'elle était accordé,

10. l'apport personnel était fixé par vous ou par l'Etat

Il est de combien ?.....

11. d'après vous quelles sont les actions que vous pensiez être adapté à la réalité de votre territoire ou nécessaire de votre région ?

.....

12 . Vous avez participé à une réunion de sensibilisation ?

Oui sur quoi en vous a parlé ?

Non

13. Vous avez participé à identifier les problèmes à résoudre pour la réalisation du projet entre vous et l'administration ?

Oui quels sont ?.....

non pourquoi ?.....

14.Vous avez participé à identifier le problème central à résoudre

oui quel est ce problème ?.....

non pourquoi ?.....

15.Vous avez participé à décrire l'idée centrale ?

oui laquelle ?.....

non pourquoi ?.....

16.Vous avez participé à réfléchir sur les solutions, envisager et proposer des solutions ?

oui est ce que ces solutions ont été prise en considération ? oui non

non pourquoi ?

17. Quelle était votre participation pour la réalisation de ce PPDR ?

• Financière combien ?.....

• En main d'œuvre nombre de jours ?.....

• Autres précisez.....

18. vous avez proposez des projets mais vous n'avez pas allé jusqu'au bout, pourquoi ?

- projet imposé
- projet provoqué
- autres

19. comment évaluer vous votre projet ?

- il a amélioré le revenu
- il a crée de l'emploi
- il a diversifié l'activité
- autre précisez.....

20. est ce que vous apprécier la méthode d'élaboration des PPDR ?

- oui
- non problème bureaucratique

21. quels sont vos doléances.....

22. qu'est ce que vous proposer de nouveau pour les prochains projets ?.....

ANNEXE 4

Encadré 1 : les évolutions des politiques agricoles et rurales au niveau mondial et en Algérie

| Années | Monde / Europe | Algérie |
|---------------|--|---|
| 1962/ 1970 | 1962 : entrée en vigueur de la politique agricole commune (PAC) | 1962 : <ul style="list-style-type: none"> • Autogestion • Révolution agraire |
| 1980/ 1990 | Introduction des quotas de production (exemple : lait) et émergence dans le cadre des politiques agricoles et régionales du concept de multifonctionnalité de l'agriculture et du développement rural | <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration des exploitations agricole • Libéralisation des marchés agricoles • Privatisation de la gestion des exploitations agricoles • Restitution des terres nationalisées |
| 1992 | <ul style="list-style-type: none"> • Sommet de rio de Janeiro- émergence de la notion de développement durable qui accorde une importance particulière au développement équilibré des ressources naturelles des territoires et en conséquence au développement rural • Réformes de la PAC de l'UE avec pour principe de base le basculement progressif des soutiens aux prix (système des pris garantis) vers des aides directes aux exploitants | <p>Consultation nationale sur l'agriculture, recommandations sur les missions de l'agriculture, ses perspectives et sur la nécessité de promouvoir de nouveaux instruments d'encadrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la réorganisation du système coopératif |
| 1994 | OMC : Accord de Marrakech- ouverture de l'agriculture aux liés mondiaux | <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'ajustement structurel • Début de l'application des recommandations de la consultation nationale sur l'agriculture • Crédit mutuel agricole • Système de régulation Interprofession • Chambre d'agriculture • Révision des soutiens des prix • Adaptation des systèmes de production agricole • Gestion des risques • Notion d'exploitant agricole • Dissolution des offices d'approvisionnement |
| 1995 | <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Barcelone | <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Barcelone • Conférence sur le foncier agricole • Programme des grands travaux |
| 1996/ 1999 | <ul style="list-style-type: none"> • Sommet mondial de l'alimentation : lutte contre la faim et sécurité alimentaire des ménages • Déclaration de CORK (UE) : Préférence rurale, approche intégrée, pluridisciplinaire et multi sectorielle, diversification des activités économiques et sociales en milieu rural, Durabilité | <ul style="list-style-type: none"> • Conférence nationale sur l'agriculture • Programme des grands travaux • Mise en valeur des terres par la concession • Programme national de reboisement • Politique des filières agricoles • Reconnaissance de l'exploitant agricole • Programme de l'emploi rural... |
| 1999/ 2001 | Berlin : nouvelle reforme de la Politique Agricole Commune de l'UE <ul style="list-style-type: none"> • Emergence des règlements de développement rural (RDR) | <ul style="list-style-type: none"> • Préparation et lancement en 2000 du Plan National de Développement Agricole (PNDA) • Nouvelles procédures de soutien aux activités agricoles et tentative de mise en cohérence des sous programme (forêts ; mise en valeur des terres, hydraulique agricole) • NEPAD/l'impulsion d'un nouveau type de partenariat SUD-SUD et SUD-NORD favorisant le développement durable, la bonne gouvernance des territoires. |
| 2002 | <ul style="list-style-type: none"> • Sommet mondial de Johannesburg: développement durable • Sommet mondial de l'alimentation 5 ans après (lutte contre la faim dans le monde) | <ul style="list-style-type: none"> • Elargissement du PNDA à la dimension rurale : PNDAR • Signature de l'accord d'Association avec l'UE |
| 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • OMC/ Doha – mesures particulières en faveur des développement agricole et rural des pays en voie de développement nouvelle politique agricole commune de l'UE (entré en vigueur 2006/2013) <p>1er pilier : production agricole et organisation de marché 2ème pilier : développement rural- environnement</p> | Elaboration de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) et engagement d'une phase pilote de mise en œuvre (2002/2004) |
| 2005 | Agriculture d'entreprise (UE) : objet principal des politiques agricoles, annonce de la fin des subventions agricoles aux exportations (Hong Kong / OMC) et engagement de politiques distinctes de Développement Rural Durable | <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des dispositifs de soutien aux activités agricoles • Tentative d'articulation des activités agricoles et non agricoles • Lancement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable 2005 |
| 2006 | | <ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de la politique de Renouveau Rural et consolidation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (2005-2015) |

Source : MADR, Août 2006. « Le renouveau Rural ».

Résumé

Très longtemps conçu dans une démarche centralisé et bureaucratique, excluant les principaux intéressés, que sont nos populations rurales. La politique mise en œuvre à partir de 2002 matérialisée par le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) concrétise cette rupture avec les anciennes pratiques centralisées pour intégrer les méthodes participatives qui mettent l'accent sur les personnes et non sur les ressources. Résultat d'une carence, de l'absence de communication ou d'une faible visibilité des populations rurales malgré elles. Les projets conçus dans le cadre de cette nouvelle politique ont pris l'allure des anciennes pratiques qui avaient déjà montré leurs limites à créer le développement rural longtemps attendu. Malheureusement et encore, la participation des populations rurales d'aujourd'hui s'est vue réduite dans le cadre de projets de proximité à une simple participation financière des bénéficiaires à des projets ficelés d'avance. Pour clore le tout, la promulgation de la décision 306, impose aux acteurs ruraux une hypothèque. Ceci montre on ne peut mieux le rattachement de nos administrations aux vieilles méthodes bureaucratiques d'un temps révolu. L'élément rural étant et demeure un facteur constant.

Mots clés : participation, proximité

Summary

Very long designed in a centralized and bureaucratic approach, excluding key stakeholders, such as our rural populations. Policy implementation from 2002 materialized by the National Program for Agricultural and Rural Development (PNDAR) embodies this break with past practices centralized for integrating participatory methods that focus on people, not resources. Result of deficiency, lack of communication or poor visibility of rural populations in spite of herself. Projects developed under this new policy took the shape of old practices that had already shown their limits to create rural development long overdue. Unfortunately, and again the participation of rural people has now reduced to the projects proximit to a mere financial participation of beneficiaries in projects tied in advance. To finish it off, the promulgation of Decision 306, requires a mortgage rural actors. This shows we can better our connection to the old government bureaucratic methods of a time gone. The rural element is and remains a constant factor.

Keywords: participation, proximity

موجز

بعد فترة طويلة من انتهاج السبل البيروقراطية و مركزية القرار و إهمال أصحاب الشأن من سكان الأرياف ، بدأت منذ سنة 2002 تطبق سياسة جديدة في إطار البرنامج الوطني للتنمية الزراعية و الريفية فحوها القطيعة مع ممارسات الماضي (مركزية القرار) و ذلك بإدماج الأساليب التشاركية ، و هذا لأول مرة و التي لا تقتصر على الموارد المادية فحسب بل تولي الأفراد أهمية كبيرة كأداة للتنمية . ومع ذلك لم تحقق المشاريع المنجزة في إطار هذا السياسة الجديدة النتائج المرجوة، و ذلك راجع إما لانعدام التواصل أو لنقص ما في هذه السياسة أو لعدم إلمام سكان الأرياف بحقيقة هذه السياسة ، و أصبحت هذه المشاريع الجديدة صورة مكررة لتلك الأشكال القديمة ، و التي برهنت محدوديتها و عمقها و بذلك أفرغت هذه السياسة من حقيقتها ولبها و المتمثل في الاشتراك الفعلي للمستفادين . ومما زاد في تكريس هذه الوضعية السيئة صدور القرار رقم 306 و الذي يفرض على المستفيدين وضع رهنية مقابل الحصول على المشاريع ، حيث أعاد الممارسات البيروقراطية ، و لو يحقق التحفيز المطلوب.

الكلمات الرئيسية : الشراكة ، المشاريع الجوارية .